

SYNTHÈSE DES TRAVAUX

« Pourquoi et comment soutenir, développer et pérenniser les centres sociaux sur l'ensemble des territoires de la République »

GROUPE D'ÉTUDES VIE ASSOCIATIVE, ÉDUCATION POPULAIRE ET BÉNÉVOLAT

PIERRICK COURBON DANIELLE SIMONNET
DÉPUTÉS
CO-PRÉSIDENTS DU GROUPE D'ÉTUDES

« Pourquoi et comment soutenir, développer et pérenniser les centres sociaux sur l'ensemble des territoires de la République »

RAPPEL DU CONTEXTE:

Les groupes d'études sont des instances transpartisanes ouvertes à tous les députés et constituées pour approfondir et suivre des questions spécifiques, qu'elles soient de nature politique, économique, sociale ou internationale. Leur mission est d'assurer une veille juridique et technique sur des questions trop spécialisées pour faire l'objet d'un examen suivi par les commissions permanentes. Les groupes d'études sont également le lieu de discussions et d'échanges entre députés de tous bords et peuvent éventuellement donner lieu à des propositions législatives de nature transpartisane.

Lors de sa réunion d'installation, les membres du GE ont décidé de consacrer un premier cycle de travail à la question du modèle économique des centres sociaux et plus largement, à la thématique mentionnée en titre de ce document.

INTRODUCTION

Les centres sociaux sont des piliers de la vie citoyenne et démocratique de notre pays. Ils favorisent la participation citoyenne active de toutes et tous, constituent des lieux d'auto-organisation des habitant.e.s concernant leurs problèmes du quotidien, des lieux d'émancipation et d'accès à la culture, au sport, mais aussi aux droits sociaux, en proposant un accueil inconditionnel. Ils sont donc des acteurs incontournables de la vie de nos quartiers et de nos territoires.

Pourtant, ils sont en danger.

Le contexte politique global d'inflation, de paupérisation de la société, de précarisation, d'isolement, d'explosion des inégalités, de difficultés d'accès aux droits dues au recul de l'accueil physique dans les services publics, a pour conséquence une demande de suivi et d'accompagnement des publics de plus en plus pressante et complexe. Les centres sociaux sont en première ligne quand la demande sociale augmente.

Les centres sociaux sont également confrontés à une hausse de leurs dépenses courantes, du fait de l'inflation et de l'évolution de leurs masses salariales, qui fait suite à une refonte du système de classification de la convention collective du lien social et familial, et aux efforts des structures pour faire face à la crise d'attractivité des métiers du secteur.

En parallèle, les financements ont évolué moins vite que la montée des charges. Cela est d'autant plus vrai que nombre de Collectivités, asphyxiées par les baisses de dotations de l'Etat, ne peuvent pas adapter leurs financements à ces besoins croissants. En outre, le fonds d'urgence de la CNAF, prévu l'an dernier à la suite d'une mobilisation inédite des acteurs du secteur, estimé en besoin par la Fédération nationale des centres sociaux à hauteur de 65 millions d'euros, ne s'est élevé qu'à 11,7 millions d'euros dont seuls 7,2 millions d'euros ont pu être utilisés.

La conséquence de cette situation est que de nombreux centres sociaux apparaissent en difficulté financière, présentent des déficits budgétaires importants voire sont en cessation de paiement. Cela conduit aussi à la mise en place contrainte d'un plan social à bas bruit : en moyenne, chaque centre social a réduit en 2024 ses effectifs d'1,4 équivalent temps plein (ETP), notamment par des non-renouvellements faisant suite à des départs.

Outre ces difficultés financières, le mode de financement global des centres sociaux, désormais de plus en plus centré sur des appels à projets, conduit à une perte de sens pour les personnels, notamment de direction, qui consacrent l'essentiel de leur temps à des démarches administratives en vue d'obtenir des financements, au lieu de répondre aux besoins des habitant.e.s.

Au-delà du soutien financier, qui est décisif, il est également nécessaire de penser une reconnaissance plus forte du rôle des centres sociaux comme acteurs de la vie démocratique, ainsi que du bénévolat, sur lequel repose fortement la vie des structures.

Notre groupe d'études a la conviction qu'il est essentiel non seulement de sauver les centres sociaux, dont la pérennité est menacée, mais aussi de penser des moyens de les développer, de les soutenir davantage, pour renforcer dans l'ensemble de nos territoires, et notamment dans les territoires ruraux, les territoires ultramarins et les quartiers populaires, les moyens pour ces acteurs d'être le pilier de la vie citoyenne et du lien social qu'ils savent si bien incarner.

Cela nécessite des mesures d'urgence mais aussi de repenser à plus long terme le modèle de financement des structures ainsi que de leurs têtes de réseau. Ce soutien accru est particulièrement nécessaire dans la période actuelle, où la mobilisation citoyenne pour la promotion du vivre ensemble et la lutte contre toutes les formes de discriminations, de racisme et de xénophobie doit être soutenue et amplifiée.

Pour cela, nous listons ci-dessous une série de préconisations portées par notre groupe d'études, que nous nous engageons, en tant que parlementaires, à soutenir, en vue de renforcer les moyens d'action des centres sociaux sur l'ensemble des territoires de la République, et de leur permettre de poursuivre et d'amplifier leur action, si nécessaire à l'intérêt général et à la vie citoyenne de nos quartiers et de nos communes.

Les centres sociaux en quelques chiffres

(Senacs 2024 – Observatoire national CNAF / Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France [FCSF]).

- 2390 centres sociaux, 1690 espaces de vie sociale
- 64% en gestion associative, 34% en gestion collectivité locale, 1% en gestion CAF, 1% en cogestion
- 77% sont sur un territoire d'intervention à dominante urbaine, 23% à dominante rurale
- 5,75 millions de personnes touchées chaque année
- 128 000 bénévoles engagés dont près de 29 000 dans les instances de gouvernance
- 62 000 salariés.
- 2400 contrats aidés (dont 7% d'adultes relais, CDD insertion, parcours emploi compétence 68 %)

SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS DU GROUPE D'ÉTUDES

1) <u>Affirmer une meilleure reconnaissance de l'utilité sociale et du</u> rôle démocratique des centres sociaux

Face à la montée des inégalités et à la crise du vivre-ensemble, il est urgent de reconnaître pleinement les centres sociaux comme des espaces de transformation sociale, de solidarité concrète, de fabrique de la fraternité et de démocratie participative, indispensables à la lutte contre les fractures territoriales et à l'émancipation collective. Pour cela, nous préconisons de :

- Envisager une loi cadre pour mieux définir et reconnaître l'éducation populaire et le rôle démocratique fondamental de ses acteurs.
- Réaffirmer que les Centres Sociaux (CS) sont des espaces qui font sens et répondent à des besoins sur les territoires, des structures de proximité indispensables qui répondent aux enjeux d'émancipation, au vivre ensemble et à la cohésion sociale, et sont un levier d'action indispensable au service des transitions écologiques, démographiques, démocratiques, numériques et citoyennes.
- Lutter contre les réductions d'activité « à bas bruit » afin de s'adapter à la pénurie de financements, et éviter à toute force les fermetures de structures. Un CS qui licencie, réduit ses activités ou ferme, ce sont autant de vitalités et de services qui disparaissent des territoires.
- Préciser et mieux définir les méthodes, critères et délais d'évaluation des structures et de leur impact sur le territoire, au regard d'objectifs tant quantitatifs que qualitatifs, en veillant à ne pas verser dans des démarches trop normatives, contraires aux dynamiques par définition évolutives d'un projet d'éducation populaire.
- Produire des statistiques de fréquentation (entrées en contact avec un.e habitant.e) des CS toutes activités confondues, au-delà du nombre

d'adhésions strictes enregistrées, pour illustrer le rayonnement social et territorial des structures.

- Préparer un guide de référence, co-construit avec l'ensemble des parties prenantes, pour mieux faire connaître la politique d'Animation et de la Vie Sociale (AVS) comme un moteur des projets de territoire.
- Organiser des rencontres pour partager les bonnes pratiques et les innovations inspirantes entre les CAF.
- Inciter le réseau des CAF à intégrer la dimension AVS dans les Conventions Territoriales Globales (CTG), en reconnaissant la place et le rôle des CS et des fédérations locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de celles-ci.
- Reconnaître le rôle et financer de manière pérenne l'accompagnement des têtes de réseaux, en ce qu'elles participent à l'organisation d'un maillage territorial fin des structures et constituent des partenaires incontournables des structures de proximité, pour l'animation, la montée en compétences, l'indentification des difficultés et l'accompagnement des structures.
- Encourager le principe d'un maillage territorial complet par les CS, avec définition d'un objectif d'1 CS pour X habitants et d'1 CS accessible à moins de X km ou X min de tout domicile, afin d'instaurer un droit d'accès en proximité à une structure d'animation de la vie sociale.

2) <u>Proposer des mesures d'urgence pour assurer le suivi des structures les plus en difficulté</u>

Dans un contexte d'austérité et de précarisation croissante des services publics de proximité, il est impératif de mobiliser des moyens exceptionnels pour soutenir les centres sociaux fragilisés, afin d'éviter la disparition de ces acteurs essentiels de la vitalité de nos quartiers et de nos territoires ruraux. Pour répondre à l'urgence, il s'agit de :

- Reconduire en 2025 et pérenniser le fonds d'aide exceptionnelle (FAE) de la CNAF, à minima à hauteur du montant de celui de l'an dernier (11,7 millions d'euros), à réévaluer en fonction de l'inflation, et assouplir les critères d'éligibilité pour s'assurer de sa bonne ventilation territoriale; prendre notamment en compte les évolutions de masse salariale et l'évolution du fonds de roulement.
- Continuer à revaloriser les Prestations de Services (PS) d'Animation Globale et Coordination (AGC) et l'Animation Collective Famille (ACF).
- Accroître le soutien de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) et de la CNAV (pour l'accompagnement de la transition démographique).
- Instaurer systématiquement des Comités territoriaux de financeurs pour échanger de façon régulière sur la situation des CS et des Espaces de Vie Sociale (EVS).

3) <u>Repenser le mode de financement pour assurer la pérennité et le</u> bon fonctionnement des structures

Les aides d'urgence, bien que vitales, ne doivent pas occulter le besoin de réponses structurelles qui doivent être co-construites avec l'ensemble des acteurs de la cohésion sociale. Pour cela, nous préconisons notamment de :

- Mobiliser chaque année un fonds à l'échelle nationale pour couvrir les besoins de financement à l'équilibre de l'ensemble des CS et des EVS, évalué pour 2025 à 70 millions d'euros par la Fédération des Centres sociaux.
- Dénoncer la logique croissante de financement sur projets, qui crée de l'incertitude et de l'instabilité financière, génère de la concurrence entre structures, et tend à les transformer en simples « prestataires de services ».

On compte plusieurs dizaines d'appels à projet (AA) par CS en moyenne.

Un empilement d'AAP ne saurait constituer une politique publique efficace.

- Conforter les financements structurels « socles » destinée au fonctionnement global de la structure, notamment pour le financement des fonctions de pilotage, de référent famille et d'accueil.
- Instaurer un mécanisme de pluriannualité des subventions de fonctionnements, indexé sur la durée des agréments consentis aux structures.
- Favoriser des durées d'agrément de 4 ans minimum, à des fins de visibilité.
- Promouvoir les financements croisés afin de ne pas mettre des structures en situation de dépendance financière vis-à-vis d'un financeur.
- Accélérer les versements des subventions dans l'année calendaire, afin de soulager les trésoreries en tension (délai maximal à définir entre

l'adoption d'un budget et le versement des subventions) ; généraliser les versements anticipés, y compris antérieurement à l'adoption de leur budget par les collectivités locales.

- Créer un bonus pour les territoires spécifiques tels que les zones rurales, les Outre-mer et les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Cette mesure vise à soutenir les structures répondant à des caractéristiques de fonctionnement spécifiques et des difficultés sociales particulières.
- Garantir aux Collectivités locales les moyens d'agir et de financer les structures : mettre fin aux restriction budgétaires et renoncer aux baisses de dotations.
- Encourager les Conseils départementaux à une prise systématique de compétence pour concourir au financement des CS au titre de leur politique jeunesse, notamment sur les « années collège », et au titre des politiques d'autonomie (pour les activités destinées à un public sénior), et plus globalement des politiques sociales, en tant que chefs de file de l'action sociale, en soutien à des acteurs clé de la cohésion sociale sur le territoire, et non pas simplement au titre des éventuelles politiques de soutien à la vie associative.
- Envisager des aides forfaitaires des collectivités locales pour le financement des postes de direction.
- Maintenir les postes FONJEP et adultes relais, revaloriser le montant des aides FONJEP qui n'a pas évolué depuis plus de 15 ans, en le passant de 7 164 € à 10 000 € par an.
- Revenir sur la suppression des emplois aidés ; créer de nouveaux emplois aidés d'utilité sociale et citoyenne, fléchés sur le secteur associatif.
- Flécher obligatoirement une quote-part des crédits dévolus au FDVA2 au profit des CS.
- Réinterroger le modèle économique propre aux centres de loisirs, souvent structurellement déficitaires.

- Renforcer le dialogue de gestion entre les financeurs et les structures, en mettant en place une présence systématique des financeurs aux CA des structures associatives, en tant que membres associés de droit, sans droit de vote.
- Autoriser les fédérations associatives à obtenir des financements locaux des CAF pour développer une ingénierie sociale et citoyenne au bénéfice direct des territoires et des structures affiliées sur chacun de ceux-ci.
- Affirmer que le mécénat associatif au profit des CS ne peut que constituer des ressources complémentaires, lesquelles ne sauraient se substituer aux financements publics.
- Prendre systématiquement en compte le quotient familial pour toutes les activités payantes.

4) Améliorer l'attractivité des métiers et les salaires

Face au constat de l'augmentation de la masse salariale moyenne liée aux revalorisations des conventions collectives de près de 10% en moyenne sur les 2 dernières années, de nombreux CS connaissent des tensions en termes de gestion des ressources humaines.

La professionnalisation croissante des structures, reflet du développement de besoins spécifiques et d'une exigence qualitative accrue, se heurte au turn-over important, à la difficulté à fidéliser les professionnels et à proposer des évolutions de carrière intéressantes.

En outre, le mode de financement des structures, reposant de plus en plus sur des logiques d'appels à projet, induit des missions nouvelles de la part des salariés et une charge de travail supplémentaire. Les contraintes de gestion s'imposent au détriment de la qualité du pilotage du projet social et la recherche perpétuelle de financements prend le pas sur l'animation. Les tâches administratives récurrentes éloignent les professionnels du contact avec le public. S'ensuit parfois des situations ubuesques, où des structures doivent sans cesse chercher des financements permettant, entre autres, de pérenniser le poste de la personne chargée de la recherche des financements...

La précarité et la surcharge administrative imposées par les politiques publiques pèsent sur les salariés des centres sociaux. Il est temps de revaloriser les métiers de l'animation sociale, de garantir des conditions de travail dignes et de lutter contre la logique de l'emploi précaire, afin de renforcer la qualité du service rendu à la population et de valoriser l'engagement des professionnels. Nous proposons notamment de :

- Lutter contre la surcharge administrative des salariés, notamment pour les postes de direction.
- Alléger les procédures lourdes de recrutement et ouvrir davantage de passerelles professionnelles, afin de faciliter la mobilité interne.
- Etoffer l'offre de formation proposée par les fédérations d'affiliation.
- Rendre les parcours professionnels plus simples, en favorisant la VAE, en reconnaissant mieux les équivalences et en proposant des modules de formation adaptés aux besoins réels du terrain.

- Inciter les fédérations à un accompagnement renforcé des personnels en fin de contrat, notamment afin de maximiser les chances de les repositionner sur d'autres structures.
- Eviter de confier les missions essentielles et identitaires d'un CS à des emplois en situation de précarité, en créant pour cela les conditions financières et de visibilité à moyen terme, afin de renforcer le lien avec la population.

5) Garantir les libertés associatives

Dans un contexte de tentatives de récupération politique de diverses natures, de pressions croissantes sur l'indépendance des associations, et de remise en cause des fondements mêmes de l'éducation populaire, il est impératif de défendre le pouvoir d'agir des centres sociaux, de garantir leur autonomie et de lutter contre toute forme d'instrumentalisation, afin qu'ils puissent rester des lieux d'expression libre, de solidarité et de transformation sociale. A cet égard, nous préconisons de :

- Préserver le pouvoir d'agir des CS : empêcher la fermeture d'un site par simple décision politique non motivée.
- Garantir le droit à l'interpellation et à la critique de la puissance publique et des politiques publiques.
- Lutter contre l'instrumentalisation par les politiques locales, tout en garantissant un juste équilibre entre indépendance et cohérence à l'égard des objectifs généraux de telle ou telle collectivité financeur.
- Lutter contre les injonctions à la neutralité des structures, qui doivent pouvoir garder leur autonomie de parole et d'action sur les territoires.
- Allonger, pour les structures bénéficiant de locaux publics mis à disposition, la durée moyenne des conventions de mise à disposition desdits locaux, pour diminuer la charge administrative et sécuriser les associations.
- Envisager l'abrogation du Contrat d'Engagement Républicain au profit de la charte d'engagements réciproques signée en 2014.

Focus bénévolat

Tandis que les CS fonctionnent sur deux jambes, l'une professionnelle et l'autre bénévole, il est urgent de conforter l'engagement des bénévoles, de favoriser l'implication des jeunes et l'engagement des actifs. Si cette ambition ne se limite bien évidemment pas aux CS, il pourrait être envisager de :

- * Promouvoir systématiquement dans les CA les dispositifs de soutien que sont notamment le compte d'engagement citoyen, le congé d'engagement associatif ou le congé de représentation.
- * S'inspirer du statut de délégué syndical pour accorder des heures de délégation aux bénévoles qui assument des fonctions importantes et chronophages.
- * Valoriser l'engagement bénévole dans le cadre d'une future réforme des retraites.

ANNEXES

I. STRUCTURES ET PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LE GROUPE D'ETUDES

II. COMPTE-RENDUS DES AUDITIONS

- 1. Table ronde du 13/03/2025
- 2. Table ronde du 02/04/2025

III. CONTRIBUTIONS ÉCRITES

- 1. Association des Maires de France (AMF)
- 2. Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)
- 3. Départements de France (ADF)
- 4. Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF)
- 5. Jeunesse au plein air

IV. QUESTIONNAIRES ADRESSES AUX STRUCTURES ET INSTITUTIONS SOLLICITÉES

- 1. Questionnaire adressé aux fédérations d'affiliation des centres sociaux
- 2. Questionnaire adressé aux principaux financeurs des Centres sociaux

I. <u>STRUCTURES ET PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LE GROUPE D'ÉTUDES</u>

- Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) : Nicolas Randy, Directeur des politiques sociales
- Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (*CCMSA*) (à distance) : Christophe SIMON, Chargé des relations parlementaires ; Rodolphe DUMOULIN, Directeur du Développement Sanitaire et Social
- Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF): Frédéric Vabre, Directeur de cabinet du Directeur général; Klara Le Corre, chargée des relations institutionnelles
- **Direction Générale de la Cohésion sociale (DGCS)** (à distance) : Pauline Domingo, sous-directrice du service Enfance et Famille ; Bérangère Dejean, cheffe de bureau
- Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF) : Tarik Touahria, Président ; Julie Bossuet, Déléguée de la Fédération des Centres sociaux de Loire Haute-Loire ; Maïa Cordier, Cheffe de projet influence
- Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture : Patrick Chenu, Directeur général
- FRANCAS: Michel Plasse, Président FRANCAS Loire
- Jeunesse au Plein Air : Aurore Perrin-Saada, Responsable Plaidoyer
- **Ligue de l'enseignement** : Sandrine Firpo, Vice-présidente de la Ligue de l'enseignement en charge des questions de formations professionnelles et d'action sociale (à distance) ; Arnaud Tiercelin, Directeur des relations institutionnelles et partenariales
- Union française des colonies de vacances (UFCV) : Philippe Chapron, Président

II. COMPTE-RENDUS DES AUDITIONS

1. Table ronde du 13/03/2025

Ordre du jour : audition des fédérations d'affiliation des centres sociaux

Compte-rendu de notre réunion du 13 mars 2025.

Présents:

Danielle Simonnet (EcoS), co-présidente ; Pierrick Courbon (PS), co-président Emmanuel Mandon (Modem), Jean-Claude Raux (EcoS), Valérie Rossi (EcoS)

Liste des intervenants :

- Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France : M. Tarik Touahria, Président ; Julie Bossuet, Déléguée générale Fédération des Centres sociaux de Loire Haute Loire et Maïa Cordier, Cheffe de projet influence
- Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture : Patrick Chenu, Directeur général
- FRANCAS: Michel Plasse, Président FRANCAS Loire
- Jeunesse au Plein Air : Aurore Perrin-Saada, Responsable Plaidoyer
- **Ligue de l'enseignement** : Sandrine Firpo, Vice-présidente de la Ligue de l'enseignement en charge des questions de formation professionnelle et action sociale (visioconférence), et M. Arnaud Tiercelin, Directeur des relations institutionnelles et partenariales
- Union française des colonies de vacances (UFCV) : Philippe Chapron, Président

1. Tour de table et présentation des intervenants

* Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF)

La Fédération nationale est ravie que le groupe aborde la situation des centres sociaux. Tarik Touharia commence par dresser un tableau préoccupant de la situation des CS tant économiquement qu'humainement : l'ensemble des CS traverse une période critique sur le plan économique, organisationnel et humain. Les acteurs des CS sont pourtant réputés pour leur résilience et pour leur recherche permanente de solutions avec leurs maigres moyens. Ils ont peu l'habitude de sonner l'alarme. Ils ont l'habitude de « bricoler » pour construire des réponses à la hauteur des enjeux. Pourtant il devient difficile de faire face à la hausse des besoins sociaux, aux différentes vagues d'inflation, à la crise d'attractivité du secteur et aux financements en baisse constante. Il y a pourtant une urgence absolue à préserver ces structures qui constituent des acteurs indispensables de la cohésion sociale, à améliorer les conditions salariales de façon

à améliorer l'attractivité des métiers. Le financement en euros constants diminue continuellement.

Les CS sont pourtant des acteurs indispensables : ils assurent l'accueil inconditionnel pour les habitants, l'accompagnement des personnes fragiles et isolées et plus largement de tous les habitants, notamment les personnes allophones, la lutte contre la fracture numérique, le soutien aux familles, les échanges avec les jeunes, et ils favorisent la participation citoyenne active.

Face aux différentes crises qui nous atteignent (sanitaire, sociale, économique), les CS contribuent constamment au maintien et au renforcement du lien social. Ils portent les valeurs de dignité, solidarité, démocratie qui sont menacées. Ils représentent la plus ancienne forme de réseau social de France.

* La Ligue de l'enseignement (LE)

La LE a des convergences de vue très forte avec la FCSF. Arnaud Tiercelin alerte sur les craintes du secteur de voir les politiques sociales revisitées à l'aune des nouvelles urgences (armement not.) qui fait craindre un impact sur les politiques sociales. Il rappelle pourtant l'importance d'animer la vie sociale dans les quartiers, les territoires afin de lutter contre la précarité ou pour la santé mentale (entre autres exemples) : l'animation de la vie sociale est une vigie de l'état global de la société. On constate une explosion des enjeux, liée aux difficultés sociales grandissantes. Il insiste également sur l'explosion des besoins, liée entre autres aux défis du numériques, et donc en parallèle sur la hausse des difficultés économiques des structures sur les territoires. Les espaces de vie sociale sont au contact d'une population qui globalement va de plus en plus mal. Il note malheureusement une accélération des difficultés financières du secteur liées à la sobriété budgétaire sur le plan des financements d'Etat et à l'effet ciseaux de l'adaptation des collectivités locales au contexte d'austérité. Pour tenir les budgets, les structures ont obligation de multiplier les sources de financement. Le soutien des collectivités est indispensable, or, quand on discute avec elles, il y a une demande de restrictions budgétaires plus importante encore qu'annoncé (7,7 milliards). Des collectivités sont donc en train de faire des choix politiques, et il y a un fort risque que les CS ne soient pas la priorité.

L'enjeu est de pérenniser les financements dans une logique de conventions pluriannuelles pour soulager les équipes qui sont en permanence sur l'administratif avec les logiques d'appel à projets.

* Les Francas

Irène Pequerul cite des études sur la dégradation avérée des conditions de vie, d'éducation et d'action des enfants et adolescents et alerte sur une véritable mise-en-danger de l'enfance. Ils sont aujourd'hui soumis à un contexte anxiogène. Elle relève un accroissement des inégalités, un isolement croissant des enfants notamment des familles les plus pauvres, une dégradation des services publics en charge de la santé des mineurs (éducation, santé des mineurs...), ce qui entraine une difficulté à avoir recours à une expertise médicale et une altération des relations entre pairs. Elle craint que les générations en préparation ne soient menacées.

* Jeunesse au Plein Air

L'association en elle-même n'est pas en charge de structures d'animation de la vie sociale, mais leurs adhérents peuvent en porter, à l'exemple de Léo Lagrange.

* Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France (MJC)

La Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France (MJC) se retrouve, bien évidemment, dans ce que dit la Fédération des Centres sociaux. Patrick Chenu insiste sur l'importance de l'engagement. C'est ce qui se joue aujourd'hui dans l'approche associative : ces lieux sont des fabriques de l'implication citoyenne. Ce sont des habitants qui s'engagent et portent le projet de ces lieux. Cette dimension de l'engagement est aujourd'hui menacée par la crise.

Il rappelle qu'il n'y a que 7 bénévoles pour 100 personnes qui adhérent. 211 associations locales relèvent de l'animation de la vie locale, et une centaine de CS. Il faut rappeler que ces structures fonctionnent en moyenne avec 48% de fonds propres et 52% de financement public. La hausse des cotisations n'est pas possible auprès de tous les publics, plus on est en quartier populaire, plus c'est dur. On fait face à une augmentation de 10% de la masse salariale en 2 ans, avec un niveau de subventions stable. Il n'est donc pas évident de trouver les financements, surtout avec une situation compliquée des collectivités que l'on a déjà évoquée. Ce contexte qui pousse à chercher des financements empêche les équipes de terrain d'être dans un travail en direction des publics et de favoriser l'engagement de toutes et tous. Il déplore que de plus en plus, la recherche de financements prenne le pas sur l'animation. D'autant que ce sont des équipes et des métiers qui ne sont pas les mieux considérés.

Nous sommes face à un contexte de difficultés très fortes, en particulier pour les grosses structures qui disposent de financement de postes dédiés. Selon l'observatoire des MJC, une association sur deux était en déficit fin 2022. Plus l'association est importante, plus le déficit est important. Toutes ces structures ne se sont jamais remises de la fin des emplois aidés en 2017. Evidemment, on préférerait des emplois stables, mais les postes perdus ne sont pas reconstitués. Les bénévoles ne veulent pas, et c'est compréhensible, gérer une situation de crise et chercher des financements. Il réclame que ces structures bénéficient d'un nouveau cadre réglementaire de l'animation de la vie sociale, qu'elles puissent compter sur une certaine pluriannualité des financements et d'une meilleure reconnaissance du bénévolat.

On souhaiterait que les effets positifs de l'associatif (les « effets de bords ») soient mieux évalués et enfin reconnus.

Pistes résumées:

- Fixer le cadre réglementaire, en discussion avec la CNAF.
- Enjeu des durées : pluriannualité essentielle pour le soutien à la vie associative, notamment pour la question de la durée des agréments.
- Reconnaissance du bénévolat : on ne devient pas bénévole pour répondre à la commande publique. Les gens s'engagent pour le portage d'un projet associatif qui a du sens.
- Travail très important à faire sur les enjeux de l'évaluation = quels critères pour l'évaluation du travail d'une structure ?

* UFCV

Philippe Chapron convient que la situation de l'UFCV est un peu singulière, sa structure gère très peu de CS, mais se dit d'accord sur tout ce que ses collègues ont préalablement mis en avant. Il déplore que la raréfaction des financements conduise les acteurs du secteur à se livrer à une véritable concurrence pour « chasser les subventions publiques restantes ». Cela oblige aussi des structures à embaucher des « professionnels des marchés publics ». Ces appels à projets sont éreintants et il vaudrait mieux reconnaître un financement global structurel plutôt que des projets, avec un financement pluriannuel sur 4 ans. Ce financement nécessaire sur plusieurs années, au moins sur la structure technique, permet de pouvoir se concentrer sur l'enjeu de répondre aux demandes sociale et démocratique des publics.

Les CS sont présents pour les publics de la petite enfance au 3e âge. L'enjeu est d'être présents et soutenus partout, y compris en zone rurale. On note une disparité de financements selon les départements. Le prisme d'action des CS est tellement large et d'intérêt général que parfois, ils ne rentrent pas dans les critères des financements locaux sur des secteurs spécifiques.

2. Questions et discussion

* Danielle Simonnet

La prochaine audition permettra de réunir les financeurs afin de relayer le plaidoyer et les demandes des uns et des autres. Il y a de toutes façons une énorme bataille de sens à mener avec les pouvoirs publics. Il conviendra également de faire des bilans précis de la suppression des emplois aidés, de la mise en place du service civique, de l'impact du contrat d'engagement républicain... Plusieurs questions se posent après la présentation : Quel relai pouvons-nous faire et être auprès des financeurs ? Comment faire entendre aux décideurs le rôle d'implication démocratique des CS ?

D'après ce que l'on comprend de nos premiers échanges, les pistes de propositions pourraient concerner :

- Conventions pluriannuelles
- Enjeu du financement des salaires

Il faudra aussi aborder les questions suivantes : question des adultes relais et des services civiques, le contrat d'engagement républicain, ou bien la question de reconnaissance du bénévolat.

* Pierrick Courbon

Qu'en est-il de la question spécifique du modèle économique des CS ? Ce groupe d'études doit dresser un état clair des financeurs du secteur, qu'ils soient publics ou privés, en s'appuyant sur les derniers chiffres mis à jour. La question de la mobilisation de janvier 2024 doit être abordée également, ainsi que ses suites.

* Tarik Touharia de la Fédération des Centres sociaux rappelle qu'en ce qui concerne le modèle économique des CS, les 1ers financeurs de leurs structures sont les collectivités locales (40,8%), les CAF (30,9%) et ensuite seulement les usagers (10%). L'Etat quant à lui intervient à hauteur de 6%.

Il y a déjà des financements pluriannuels prévus dans les engagements CAF, liés à l'agrément, mais la plupart restent des appels à projet auxquels il faut répondre. D'après une recherche-action sur les structures de chaque structure de Loire et d'Haute-Loire, on compte 65

appels à projet par centre en moyenne, dont 13 conventions avec la CAF. On se base sur les travaux de Paradis et Cottin-Marx^{1[1]}, consacrés à une étude sur les raisons du nombre élevé de burn-out chez les Directeurs.

Il faut être aussi conscient qu'un centre social qui ferme, ce sont aussi des entreprises locales qu'on ne fait plus travailler, des familles qui ne s'installent plus. La CNAF a commandé une étude de l'observatoire de l'évaluation des politiques publiques de Science Po, qui vient de sortir : il démontre que la force d'un centre social, c'est l'approche globale.

Julie Bossuet déplore également qu'après la mobilisation de la fin 2024 et la mise en place du fonds d'urgence de 65 millions, seuls 10 millions aient effectivement été mobilisés. Elle évoque le fait que la DGCS et certaines CAF n'ont par ailleurs pas suffisamment joué le jeu. La somme globale n'a pas été utilisée dans son ensemble à cause de critères très restrictifs, assouplis très tard en fin d'année et certaines CAF ne l'ont pas du tout utilisé, alors qu'il y avait des centres en difficulté sur leur territoire. Elle constate cependant que le véritable enjeu de financement, davantage que l'Etat ou la mise en place d'un fonds d'urgence de 65 ou 70 millions certes nécessaire, est le désengagement des collectivités locales. Cela met les structures dans une extrême difficulté et cela induit de surcroît des inégalités territoriales terribles.

En plus, le travail de fond n'a jamais vraiment commencé à cause de la dissolution et l'absence de direction politique, il est question que ça redémarre bientôt. Pour 2025, la constitution et l'attribution d'un fonds d'aide exceptionnel est vital, particulièrement parce qu'avec ce qui n'a pas été fait l'an dernier, il faudrait maintenant 70 millions d'euros.

Le problème principal est la situation des collectivités qui représentent le 1er financeur. Un des problèmes réside dans le fait qu'il n'y a pas de compétence obligatoire, certaines collectivités ne financent pas du tout, et cela crée des grosses inégalités territoriales. L'idée pourrait être d'aller vers une compétence obligatoire des communes ou intercommunalités. Le débat n'est pas tranché au sein de la Fédération mais va être débattu. Les financeurs possibles sont donc : CNAF, CNAV, associations d'élus, etc.

* Arnaud Tiercelin de la Ligue de l'enseignement s'alarme « d'une diminution à bas bruit de l'activité des structures afin de s'adapter à la pénurie de financements ». La situation économique actuelle est la suivante : le déficit augmente, mais pas autant que ce qu'on aurait pu craindre car les CS ont réduit la voilure. On peut parler d'un plan social qui ne dit pas son nom, avec en moyenne 1,4 ETP par centre en moins, obtenus par des non remplacements notamment. Autant de demandes et de services aux habitants qui ne sont pas remplis. Il interroge l'invitation faite aux structures à avoir recours à la philanthropie et aux fonds privés pour pallier la baisse des financements publics.

Il revient également sur le Contrat d'engagement républicain (CER) qui peut être dévoyé et devenir un prétexte au chantage à la subvention. Il estime important de mener la bataille culturelle pour défendre la forme associative d'animation de la vie sociale et culturelle. On veut, sur le papier, donner un pouvoir d'agir aux habitants, cela n'est pas neutre, et les CS ont un engagement pour la République laïque et sociale. On a souvent des rappels à l'ordre, qui ne sont pas forcément fondés sur le CER, mais qui parlent d'une obligation de neutralité dès lors qu'il y a financement public.

½ des CS sont municipaux ou intercommunaux (avec en principe une association des habitants). Les exemples de municipalisation ont montré leurs limites : il existe une réelle

^{1[1]} Cottin-Marx, S. et Paradis, E. (2020). Les directeurs trices de centres sociaux face à la bureaucratisation Les conditions de travail dans le monde associatif dépendantes de l'action des pouvoirs publics ? RECMA, 357(3), 109-120. https://doi.org/10.3917/recma.357.0109.

difficulté à trouver des agents et en général, le mouvement est plutôt dans l'autre sens, vers un retour à une structure purement associative.

* Irène Pequerul des FRANCAS parle d'une étude en cours, menée par la CNAF, sur l'évolution de la tarification des centres de loisirs, afin de faire face à ces difficultés de financement. Elle s'alarme de la disparition d'une politique globale remplacée par des dispositifs non-pérennes qui minent la cohésion sociale : on est en train de vivre une multiplication des fonctionnements par dispositif, qui ne durent qu'un an ou deux et qui est très déstructurante. On a relevé des exemples de préfets qui imposent à des CS de chercher à se financer par mécénat. Michel Plasse insiste lui sur les problèmes de recrutement des structures et réclame une meilleure reconnaissance du bénévolat : une piste serait de s'inspirer du statut de délégué syndical, pour avoir des heures de délégation. Il rappelle que la participation des habitants à la vie de ces structures est dans certains quartiers le dernier rempart de la démocratie. Face à l'extrême-droite, les structures sont engagées pour déconstruire, mais elles s'exposent et potentiellement peuvent se mettre en danger : elles ont besoin d'un soutien plus fort. Il faut reposer la question de l'harmonisation sur les territoires des financements : tout ce qui a été dit s'applique également au milieu rural.

Pistes:

- Reconnaissance du bénévolat : s'inspirer du statut de délégué syndical, pour avoir des heures de délégation pour les bénévoles qui s'engagent dans des fonctions importantes et chronophages.
- * Aurore Perrin-Saada de la Jeunesse au Plein Air constate effectivement que la technicité des projets dissuade de plus en plus l'engagement des bénévoles. Elle estime important que les têtes-de-réseaux bénéficient de financements afin d'accompagner leurs adhérents en la matière.

Pistes:

- Reconnaissance de l'accompagnement des têtes de réseaux par un financement pérenne.
- * Patrick Chenu de la Fédération des MJC de France parle effectivement du « cimetière des réseaux régionaux et départementaux » et parle d'une évaluation du FONJEP sur le sujet du rôle des têtes-de-réseaux. Il est décisif, car les structures en difficultés ont besoin d'être accompagnées. Pour les réseaux intermédiaires, cela tient, mais au niveau inférieur, réseaux départementaux et régionaux, c'est une catastrophe. On n'a jamais vu une telle situation de détresse. C'est assez invisible alors que dans la période actuelle, c'est le plus indispensable. Pour illustrer le propos, il y a 2 fédérations en liquidation actuellement pour les MJC. Il faut trouver des montages financiers qui permettent leur survie.
- * Tarik Touharia de la Fédération des CS revient sur l'importance de préserver le rôle démocratique des CS et sur l'enjeu de défendre leur droit à l'interpellation et à la critique de la puissance publique. Leurs structures doivent rester des acteurs engagés de la société.
- * Arnaud Tiercelin de la Ligue de l'enseignement revient quant à lui sur certaines contraintes européennes, et notamment sur le « répertoire des aides d'Etat » qui incite à la rationalisation, à la contestation des démarches interministérielles qui mine la nécessaire transversalité des structures.

L'Etat se doit (obligations internationales) de financer la pluralité, notamment par une contribution à la démocratie par les habitants. Au niveau européen, il est actuellement effectué

une revue de détails des aides d'Etat, avec obligation d'un registre de toutes les aides publiques à des associations. Le financement associatif court-il un risque? En institutionnalisant les missions, les structures pourraient être rattachées à un ministère spécifique, empêchant les financements divers et les missions diversifiées.

* Tarik Touharia de la Fédération des Centres sociaux rebondit en donnant une image à son propos : les CS sont un jardin à l'anglaise, dans des politiques publiques qui sont elles un jardin à la française, avec des allées bien définies de financement. Il faut préserver et reconnaître le rôle démocratique des CS : ils ont le droit à l'interpellation, à la critique des politiques publiques.

Julie Bossuet de la Fédération des Centres sociaux revient sur l'expérience pilote très intéressante conduite avec la Préfecture de la Loire et le Pacte du Pouvoir de Vivre entre autres sur le « territoire zéro non-recours ». Il s'agit d'un travail parti des CS autour du non-recours. Un centre social s'est investi sur cette question et a abouti sur un « territoire zéro non recours », en échangeant avec tous les acteurs du territoire pour identifier tous les problèmes et écueils qui créent du non-recours. L'expérimentation est commencée depuis 1 an, l'enjeu réside aussi dans le fait que cela soit les habitants qui pilotent, même si le préfet a pris la main sur le pilotage, ce qui a aussi aidé à ce que tous les acteurs s'impliquent. L'organisation de collectifs d'habitants pour qu'ils puissent être force de proposition est essentielle : cela illustre la dynamique et la démarche « d'aller vers ».

CONCLUSION

Il faut bien garder en tête que ce sont des structures faites par et pour les habitants, avec un enjeu majeur de reconnaissance de leurs missions globales et du rôle central qu'elles jouent comme acteur démocratique. Il faut poser et institutionnaliser leurs missions et leur permettre d'avoir une visibilité financière à moyen voire long terme. Cette assurance de pérennité leur permettra de se concentrer sur leurs mission d'accompagnement de la jeunesse dans la citoyenneté. Tous les intervenants confirment le rôle déterminant des fédérations nationales dans l'aide et l'accompagnement des structures locales.

Ouestions diverses

Pas de questions diverses, la séance est levée.

2. Table ronde du 02/04/2025

Ordre du jour 02 avril 2025 : Table-ronde avec les principaux financeurs des centres sociaux

Présents:

Danielle Simonnet (EcoS), co-présidente ; Pierrick Courbon (PS), co-président Emmanuel Mandon (Modem) ; collaborateur de Sylvie Dezarnaud (DR) Excusés : Charles Fournier (EcoS), vice-président, Anthony Brosse (EPR), secrétaire ; Véronique Besse (Non inscrite) ; Perceval Gaillard (LFI) ; Justine Gruet (DR) ; Sandrine Nosbé (LFI)

Liste des intervenants :

Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)

Nicolas Randy, Directeur des politiques sociales

Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) (à distance)

Christophe Simon, Chargé des Relations parlementaires et Rodolphe Dumoulin, Directeur du Développement Sanitaire et Social

Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF)

Frédéric Vabre, *Directeur de cabinet du Directeur général*, Klara Le Corre, chargée des relations institutionnelles

Direction Générale de la Cohésion sociale (DGCS) (à distance)

Pauline Domingo, sous-directrice du service Enfance et Famille, Bérangère Dejean, cheffe de bureau

1. Tour de table

Retour sur l'objet du GE, et présentation des grandes lignes de réflexions 2025. Résultat sera l'élaboration de recommandations.

Danielle Simonnet demande à ce qu'une attention particulière soit donnée à la description de la situation des territoires ultra-marins.

2. Présentations des différents acteurs

Quelques chiffres:

Sur l'année 2023, l'observatoire SENACS recense 2 390 Centres sociaux agréés par la Caf (89% ont répondu à l'enquête SENACS sur des données 2023) et 1690 Espaces de vie sociale (81% ont répondu à l'enquête). L'action des centres sociaux a touché 5.75 millions de personnes et celle des espaces de vie sociale, 1,83 million de personnes.

22.6 % des centres sociaux sont implantés sur des territoires à dominant rurale, soit 540 centres sociaux (dont 35% en zone de revitalisation rurale).

56% des espaces de vie sociale sont implantés sur des territoires à dominante rurale, soit 889 EVS. Alors qu'à l'échelle nationale, 64% des centres sociaux sont en gestion associative, ce pourcentage monte à 76% pour les CS en milieu rural. Ce pourcentage est encore plus

important pour les EVS ruraux qui fonctionnent en gestion associative pour 93% d'entre eux.

64.3% des centres sociaux ruraux fonctionnent sur plusieurs sites (231 CS) ou en itinérance (116). Ce pourcentage est plus faible pour les EVS. 33% des espaces de vie sociale ruraux fonctionnent sur plusieurs sites (145 EVS) ou en itinérance (149).

Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF)

La CNAF est un partenaire de toujours de centres sociaux (CS). Elle les finance depuis 1968. Elle est en même temps le garant du contenu et de la validation des projets des centres sociaux. Deux axes : développement du lien social et développement de la citoyenneté des personnes. La durée des agréments donnée est de 4 ans (cas particulier, cela peut être 5 ans). L'agrément spécifique famille nécessite un référent famille au sein de la structure.

Les CAF promeuvent le développement des centres sociaux. C'est un axe stratégique dans le cadre de ses missions, avec un objectif de développement. 2015 : développement du « Vivre ensemble » et de l'axe laïcité. L'objectif a été donné de couvrir les CS des quartiers concernés par le label « Politique de la ville », mais également ceux du milieu rural. On trouve deux types de structures : centres sociaux ou lieux de vie social.

La CNAF renvoie à la dernière édition de son enquête de 2024, qui est réalisée tous les ans avec l'IEP de Sciences Po. L'IEP enquête aussi sur les effets positifs des CS sur le territoire.

Pour mémoire, il y avait 2279 CS en 2017, et 2401 en 2024. LA CNAF verse 250 000€/an à la Fédération des CS + mise en place de fonds particuliers pour les territoires d'Outre-mer.

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)

LA CCMSA a évidemment une dominante d'adhérents CS issus des territoires ruraux. La majorité est en gestion associative. Ces services rendus sont incontestables : la réalité du terrain est rude pour les CS ruraux. Ils font face à un territoire vaste, des partenaires peu nombreux, l'isolement et le déficit d'opérateurs. Ils font face à une augmentation du nombre de leurs missions, avec moins de financement. En 2024, un cri d'alerte a été poussé, car il y a une réelle menace de disparition de structures et de réseaux, notamment en ruralité. En réaction, la CCMSA a doublé de façon exceptionnelle les financements. Les CS se retrouvent souvent à remplacer les services publics (France Service), là où il n'y en a plus. On est un peu dans « l'angle mort » des politiques publiques et sociales. Même s'il y a un lent rattrapage entre les différentes structures de CS, le retard des structures en milieu rural est un retard de décennie : « la compensation des surcoûts de la ruralité ». La sous-densité entraine des frais supplémentaires.

Deux axes d'accompagnement :

- La mobilité (des habitants, des CS, en réseau)
- Le numérique et les usages du numérique

Il faut désormais réfléchir avec le régime général (CNAF), dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion, à donner des moyens aux CS, avec un « bonus ruralité », qui tenterait de compenser le surcoût de la ruralité. C'est en tous cas la proposition faite à l'Etat pour répondre à « l'angle mort » que représentent les CS ruraux.

Propositions pour soutenir les CS en milieu rural

- Valoriser financièrement leur rôle de catalyseur territorial et leur mission d'ingénierie de projets ;
- Créer un bonus ruralité pour les structures répondant à des caractéristiques de fonctionnement spécifiques aux territoires ruraux ;
- Favoriser l'implication financière des collectivités territoriales dans les projets sociaux des centres sociaux.

Direction Générale de la Cohésion sociale (DGCS)

La DGCS, en préambule, rappelle qu'elle ne finance pas en direct les CS. Mais elle finance la tête du réseau : la Fédération des CS est dotée de 200 000€, pour qu'ils puissent outiller le réseau. Et le Ministère de la Solidarité est la tutelle de la CNAF. La Convention d'objectifs et de gestion (COG) se prépare en direct avec la sécurité sociale. Pour rappel, la COG de la branche Famille de la Sécurité sociale pour la période 2023-2027 a été signée le 10 juillet 2023. Les recommandations émises par ce groupe d'études pourraient être incluses dans la COG suivante, sur laquelle les acteurs commencent déjà à réfléchir.

L'enjeu actuel est effectivement la consolidation du modèle économique et de financement des CS, et la construction du cahier des charges en miroir.

Certaines missions de la DGCS sont prises en charges par les CS, notamment celles du périmètre d'action du bureau Familles/Enfants. Beaucoup de CS intègrent cette « compétence », et deviennent des lieux de ressources et de de soutien à la parentalité. Ils sont les relais de la politique de la petite enfance.

La Direction Inclusion et lutte contre la pauvreté peut doter dans le cadre d'actions menées pour l'accès au droit et la lutte contre la pauvreté. Les différents acteurs sont attentifs au maillage de l'action sociale : les CS sont un des derniers lieux de vie accessibles à tous.

Quatre axes d'objectifs et de moyens :

- Soutien et accompagnement des CS pour leurs fonctions socles, sur les pratiques et le projet d'établissement, à destination des populations et des territoires : permettre une photographie de leurs problèmes financiers, et mettre en place des mécanismes pour sécuriser leur modèle économique.
- Contribuer au développement du maillage territorial : une attention particulière est portée aux Outre-mer, avec implantation de CS et renforcement du maillage dans les DROM (exemple du « désastre » de Mayotte, où tout est à reconstruire).
- Animation sur les échanges de bonnes pratiques autour des enjeux de transition et d'adaptation au changement climatique localement. Le CS joue bien son rôle au niveau de la mixité des publics sur ce sujet.
- Interface et relais avec les partenaires du local au national : relais des orientations du national.

Il est demandé si l'on dispose d'un moyen ou d'outils de comparaison entre les départements de métropole et d'outre-mer ? Pour pouvoir évaluer la route à parcourir encore pour les Outre-mer, et le besoin criant de financements spécifiques.

Le bilan sera transmis aux membres du GE. Pour avoir quelques chiffres : 72 structures ont été créées ou sont accompagnées dans les territoires d'Outre-mer. L'objectif est d'intensifier l'implantation de la Fédération des CS sur place. On relève tout de même sur ce sujet un écueil :

une partie du financement vient des collectivités territoriales, qui font déjà face à une pression constante et de multiples défis.

Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)

L'ANCV est là pour s'assurer du « droit aux vacances » pour tous. Son intervention se place sous le prisme d'une aide au départ en vacances du plus grand nombre, à travers le dispositif du chèque vacances. Engagement social : 40 millions d'euros pour le départ pour tous, en appui avec les politiques de développement social.

Les CS sont des partenaires précieux, avec une richesse et une diversité des publics. Un soutien particulier s'applique aux territoires dits fragiles : ruraux ou Outre-mer. Engagement aussi pour la prévention et la lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le partenariat est en place depuis les années 90 avec la Fédération, sous la forme aujourd'hui d'une « dotation » de 2 millions d'€ versés sous forme de chèques vacances. Un appel à projet est lancé pour soutenir les départs des familles et des personnes qui les accompagnent. L'aide concerne 10 000 à 11 000 personnes. De plus, 150 000€/an pour la Fédération des CS. Soutien en plus de projets particuliers, toujours centrés sur le départ en vacances. L'ANCV assure également une fonction de formation des porteurs de projets, pour qu'ils soient « outillés ». Environ 300 CS répondent à l'appel à projet (exemples d'autres dispositifs : 70 CS sont accompagnés pour le programme Seniors en vacances – 2000 seniors concernés ; Bourse Solidarité vacances, 60 CS pour 700 bénéficiaires). Une convention triennale a été établie avec la Fédération.

Pierrick Courbon ajoute que les associations des Départements de France et des Maires de France enverront leurs contributions par écrit, et seront ajoutées au CR (voir annexe III)

3. Discussion

Pierrick Courbon souligne que dans le contexte actuel des finances publiques, les subventions globales ont tendance à baisser pour entrer dans une logique de projet, ce qui entraîne un inversement des masses financières.

DGCS répond en soulignant que la COG est en préparation. Le travail est « devant nous », et la réflexion commence. Elle doit être menés avec tous les acteurs, dès maintenant, pour une application en 2027.

Sur la baisse des budgets, c'est en partie lié à la baisse de participation des collectivités territoriales ; le co-financement national ne baisse pas. C'est une difficulté, car on ne peut pas avoir qu'un financement national. Cela pose la question de l'engagement du local et des élus territoriaux : ils doivent s'engager à maintenir les dotations de façon pérenne. Problème également des financements des structures et équipements qui se mettent en opposition avec leurs élus : le national ne peut prendre complètement le relais sur le local. Pour rappel, 64% des CS sont associatifs, 1/3 sont municipaux. Par ailleurs, le travail d'enquête et d'évaluation menée par l'Observatoire permet plus de transparence, et un appui des demandes à l'Etat, car il n'y a plus de doutes sur l'intérêt des CS.

Pierrick Courbon demande de revenir sur l'état de santé économique des CS : constatet-on une disparité entre les conditions de santé des CS municipaux et associatifs ? CNAF : on remarque que le ton et la parole sont plus libres lorsque le modèle est associatif. Mais le revers est que le modèle associatif est souvent confronté à des problèmes de trésorerie et de fonds de roulement. On pointe aussi les problèmes administratifs de la gestion humaine : c'est pour cela que les CAF exigent un certain niveau de diplôme pour les directeurs et directrices.

Danielle Simonnet demande à creuser ce point : quel est l'accompagnement dont les équipes peuvent bénéficier : formation du CA et/ou des personnels ?

CNAF: cet accompagnement est pris en charge par les Fédérations locales de chaque département. Mais il y a aussi des possibilités de VAE.

Danielle Simonnet demande également de revenir sur « l'empilement » des financements possibles, notamment du côté CAF : activités de base et Familles (car quasi tous les CS ont une branche d'activité Familles). On retrouve le problème des politiques de soutien par appel à projet, notamment sur le volet ressources humaines.

CCMSA souligne que le « financement socle » envoie un signal, autour duquel s'organisent les financements locaux. Le cadrage avec cahier des charges est un « signal fort » d'engagement. La COG régime agricole a été mise en place en 2025. L'Etat s'engage encore plus avec le « Bonus ruralité », rendu nécessaire par les charges engendrées par la ruralité.

La DGCS précise que si l'Etat injecte plus d'argent, il y a un risque de désengagement des autres acteurs (ex. des Départements). On cherche à mettre en place des leviers pour limiter ce risque. D'autant que nous sommes dans une compétence obligatoire des Communes : pour être plus précis, il y a une obligation de compensation financière, mais elle peut être non affectée : on est dans la zone grise (et la liberté de l'élu) d'affecter la somme ou non.

Emmanuel Mandon remarque qu'il s'agit d'une question d'équilibre : la volonté du territoire par les habitants, mais aussi par la démocratie représentative. Il insiste sur le travail à faire en collectivités, même si les politiques publiques d'Etat doivent être articulées et prendre en compte les difficultés.

Pierrick Courbon demande si les financeurs ne devraient pas être systématiquement membres de droit des CA des structures ? On rencontre tous les cas dans les structures associatives, et c'est selon les statuts. Mieux pour assurer un suivi.

La CNAF ajoute qu'il faut évidemment un dialogue de gestion entre les co-financeurs : le dialogue n'est pas que curatif. On remarque toujours les bienfaits des comités de co-financeurs. Cela créé des synergies entre services, notamment dans le secteur rural, qui souffre d'isolement des structures.

4. Questions diverses

Pas de questions diverses, la séance est levée.

III. CONTRIBUTIONS ÉCRITES

1. Association des Maires de France (AMF)

Département Action Sociale, Éducative, Sportive et Culturelle

Contribution de l'AMF aux travaux du groupe d'études Vie associative, éducation populaire et bénévolat de l'Assemblée nationale, co-présidé par Pierrick COURBON, député de la Loire et Danielle SIMONNET, députée de Paris (15e)

"Pourquoi et comment soutenir, développer et pérenniser les Centres sociaux sur l'ensemble des territoires de la République ?"

<u>Les relations entre l'AMF et la Fédération des centres sociaux et Socioculturels de</u> France :

L'AMF entretient des liens avec la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France qui représente 1500 centres sur les 2500 agréés.

Elle avait notamment répondu présente à la mobilisation lancée, au début de l'année 2024, par la Fédération, visant à attirer l'attention sur les difficultés financières auxquelles sont confrontés les centres sociaux et qui entrainent une réduction des activités proposées.

La Fédération explique ces difficultés de plusieurs façons notamment l'impact des coûts de l'énergie, l'inflation, les revalorisations salariales...

A l'occasion de cette mobilisation, qui a notamment pris la forme d'une rencontre organisée au CESE, en présence de Catherine Vautrin, alors ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, l'AMF a fait part de son soutien sur l'enjeu de réponses en urgence pour permettre aux centres sociaux de continuer à exercer leur activité, comme d'un travail au plus long cours pour penser un cadre sécurisant et pérenne du point de vue économique.

Une nouvelle réunion de suivi avait été annoncée pour l'été 2024 mais ne s'est pas tenue.

Lors de cette rencontre, l'AMF a notamment mis en avant le rôle essentiel des centres sociaux qui offrent de nombreux services aux habitants et travaillent avec eux pour « construire le vivre ensemble », en particulier avec les jeunes.

→ <u>Les propositions de la commission des affaires sociales de l'AMF, co-présidée par Luc Carvounas, maire d'Alfortville et Marylène Millet, maire de Saint-Genis-Laval</u>

- Tout en reconnaissant l'importance des centres sociaux, les élus insistent sur la nécessité de travailler la question des doublons entre certaines actions des centres sociaux et celles d'autres acteurs présents sur le territoire, voire de la municipalité elle-même (exemple : maison France services, maison de la parentalité, missions locales...). La question de la gouvernance, parfois insuffisamment renouvelée, est également un point d'attention formulé par les élus.

Lors de la rencontre au CESE du 7 mars 2024, Catherine Vautrin, alors ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités avait invité à la réalisation d'un examen détaillé et d'une évaluation de l'existant notamment afin de s'assurer que sur un même territoire des missions du centre social ne soient pas déjà exercées par un autre acteur (ex : France travail qui a aussi pour mission d'accompagner les personnes en recherche d'emploi).

- Les maires dénoncent la logique des appels à projets jugée incompatible avec le fonctionnement des centres sociaux. Cette logique contraint les centres sociaux à recruter du personnel administratif pour répondre aux appels à projets au détriment de personnel dédié au cœur de métier des centres sociaux.

Lors de la rencontre au CESE du 7 mars 2024, la ministre avait partagé ses réflexions concernant l'inadaptation de la logique d'appels à projets et demandé à la DGCS de conduire des travaux sur les conditions de contractualisation des centres sociaux, les obligations administratives auxquelles ils sont soumis ainsi que leurs sources de financements.

- Les élus s'interrogent sur les éventuels points de convergence entre les centres sociaux les plus en difficulté ainsi que sur l'opportunité de redéfinir le modèle socio-économique des centres sociaux ainsi que les modalités d'organisation avec les municipalités.
- Conscients des difficultés des centres sociaux (qui peuvent entrainer une diminution des activités proposées), les municipalités les accompagnent à hauteur de leurs moyens mais attirent toutefois l'attention sur la situation budgétaire complexe des collectivités qui limite leur capacité à agir, d'autant que d'autres acteurs du territoire (principalement des associations) rencontrent des difficultés similaires.
- Les maires jugent opportune la conduite d'un travail de court terme visant à sensibiliser les adhérents ainsi que les associations départementales de maires

(souvent sollicitées par les fédérations départementales des centres sociaux) aux difficultés des centres sociaux.

Ressource: https://www.maire-info.com/social/les-centres-sociaux-toujours-dans-lincertitude-sur-leur-avenir-article-28398

- Enfin, les maires souhaitent attirer l'attention des autres co-financeurs des centres sociaux, en particulier la CNAF, sur les difficultés des centres.

Lors de la rencontre au CESE du 7 mars 2024, la CNAF a indiqué que la COG 2023/2027 prévoyait une enveloppe supplémentaire de 25 millions d'euros pour les centres sociaux et elle a fait part de son intention de simplifier la contractualisation. Selon ses estimations 200 centres sociaux étaient en très grande difficulté à cette date ce qui exigeait de dégager des financements urgents pour ces structures.

→ Bref rappel des positions de l'AMF en matière de politiques sociales

Dans le cadre du récent congrès des maires et présidents d'intercommunalité, une séquence était organisée à ce sujet. Les maires ont qualifié la situation sociale d'inédite indiquant qu'une part de plus en plus importante de citoyens ne pouvaient plus prétendre à une vie digne. Les maires ont alerté sur l'augmentation sans précédent des besoins sociaux de leurs administrés ainsi que sur la diversification des demandes et des publics s'adressant à eux. Les retraités, les travailleurs pauvres mais aussi de plus en plus de familles sollicitent un soutien de la commune. Une récente enquête de l'UNCCAS révèle que 65 % des CCAS ont été sollicités pour une mise à l'abri. Un autre indicateur cité par les maires est l'augmentation du taux de recouvrement dans la restauration scolaire. Les maires ne peuvent faire face, seuls, à l'ensemble de ces demandes et ils n'ont pas les moyens d'agir en profondeur sur les causes de cette pauvreté grandissante. Ils en appellent à la responsabilité de l'Etat en lui demandant en urgence un soutien concret pour faire face à la hausse des demandes d'aide sociale mais aussi d'agir à plus long terme pour traiter les causes de cette pauvreté.

L'identification des publics et l'accès aux droits sont également des sujets de préoccupation des maires évoqués à plusieurs reprises lors de cette séquence du congrès, en particulier par les élus ultra-marins (ex : Mayotte 70% de la population vit sous le seuil de pauvreté et les CCAS sont relativement récents).

- Rappel de la position de l'AMF concernant la situation des CCAS :

Face à l'augmentation de la précarité sur le territoire et ainsi à la hausse des sollicitations faites aux CCAS, mais également à l'augmentation du nombre d'associations rencontrant des

difficultés budgétaires et sollicitant une aide de la municipalité, l'AMF souligne l'impossibilité pour les communes et leur CCAS de répondre seules à cette situation.

Pourtant, les maires, en leur qualité de premier interlocuteur de proximité des citoyens, ont à cœur de développer des actions permettant l'inclusion de tous, l'accès aux droits et la lutte contre les inégalités, que celles-ci soient liées à la situation économique, sociale ou encore à l'âge des personnes concernées.

Tout en soulignant l'impératif d'une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs de la solidarité et de la reconnaissance du rôle clé joué par les maires et les CCAS, l'AMF demande un meilleur accompagnement financier et technique des initiatives déployées localement et qui ont fait la preuve de leur efficacité. En effet, les élus s'inquiètent de leur capacité à continuer de proposer un accompagnement social en faveur de leurs administrés, compte tenu des difficultés budgétaires auxquelles est confronté le bloc communal.

- Rappel de la position de l'AMF concernant la lutte contre la précarité alimentaire :

Si l'AMF est membre du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire elle s'interroge sur les propositions opérationnelles émergeant de celui-ci.

L'AMF dénonce l'impossibilité pour les municipalités de continuer à compenser la carence de l'Etat en matière de précarité alimentaire. La programmation nationale de la réponse aux besoins est jugée essentielle par les élus locaux qui considèrent que celle-ci doit être rapide et à la hauteur des besoins identifiés. La commission des affaires sociales de l'AMF avance trois propositions :

- → La mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs afin de sortir des appels à projets.
- → Le soutien aux collectivités qui ont des dispositifs spécifiques en matière d'aide alimentaire et de lutte contre la précarité alimentaire notamment afin de leur permettre de faire face à la montée en puissance des demandes, à l'augmentation des coûts des denrées, aux augmentations de salaires...
- → Aller vers des distributions alimentaires humanisées afin de lutter contre le sentiment de culpabilité des personnes. Les élus souhaitent arrêter de parler d'aide alimentaire au profit d'un accompagnement plus global.

En outre, l'AMF souhaite que soient valorisées et dupliquées les initiatives permettant de mettre en lien les personnes précaires avec les agriculteurs et ainsi d'avoir accès à des produits frais et de saison. L'Etat doit valoriser et accompagner ces initiatives (ou encore des initiatives telles que les jardins partagés ou les fermes urbaines) qui sont souvent uniquement soutenues par les collectivités locales.

2. Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)

Pourquoi et comment soutenir, développer et pérenniser les centres sociaux sur l'ensemble des territoires de la République ?

1. Les centres sociaux et espaces de vie sociale ruraux

Sur l'année 2023, l'observatoire SENACS recense 2 390 Centres sociaux agréés par la Caf (89% ont répondu à l'enquête SENACS sur des données 2023) et 1690 Espaces de vie sociale (81% ont répondu à l'enquête). L'action des centres sociaux a touché 5.75 millions de personnes et celle des espaces de vie sociale, 1,83 million de personnes.

22.6 % des centres sociaux sont implantés sur des territoires à dominant rurale, soit 540 centres sociaux (dont 35% en zone de revitalisation rurale).

56% des espaces de vie sociale sont implantés sur des territoires à dominante rurale, soit 889 EVS.

Alors qu'à l'échelle nationale, 64% des centres sociaux sont en gestion associative, ce pourcentage monte à 76% pour les CS en milieu rural. Ce pourcentage est encore plus important pour les EVS ruraux qui fonctionnent en gestion associative pour 93% d'entre eux.

64.3% des centres sociaux ruraux fonctionnent sur plusieurs sites (231 CS) ou en itinérance (116). Ce pourcentage est plus faible pour les EVS. 33% des espaces de vie sociale ruraux fonctionnent sur plusieurs sites (145 EVS) ou en itinérance (149).

Un centre social qui couvre un territoire plus important

Le territoire couvert par les centres sociaux ruraux est plus large que la moyenne des centres sociaux et leur zone d'influence permet de toucher plus d'habitant.es (la moyenne nationale est de 16 500 habitants par CS).

Au-delà de son implantation de bourg centre, il rayonne sur un espace intégrant **de nombreuses communes de tailles différentes**. Malgré cela, le budget du centre social rural est moins important que pour la moyenne des centres sociaux en France (681 600 € contre 697 200 € pour 12.7 ETP contre 12.6 ETP).

Il y a donc une difficulté supplémentaire à devoir couvrir un périmètre plus important qu'un seul quartier urbain avec un budget et des ressources humaines moindres.

Ce rayonnement provoque aussi la multiplication des interlocuteurs : un centre social rural est de fait en contact avec un plus grand nombre de partenaires : plusieurs mairies et un réseau d'acteurs plus important. S'ajoute à cela un fonctionnement intercommunal qui a été rendue plus complexe par la création et l'extension des périmètres des communautés de

communes ou d'agglomération et par des prises de compétences ciblées et fonctionnelles au détriment de la fonction d'animation globale.

 Un centre social souvent isolé sur le territoire avec des avantages et des contraintes

Il n'est pas rare qu'en milieu rural le centre social soit le seul acteur à agir sur le territoire en essayant de répondre aux multiples attentes. Cela présente des avantages : absence des dérives de "concurrence" avec d'autres structures, bonne connaissance par les partenaires du centre social, proximité parfois plus étroite avec les élu.es.

Mais cette absence d'autres structures, et donc de complémentarité, est parfois porteuse de confusion des rôles et des compétences entre l'animation de la vie sociale et l'action sociale proprement dite. De plus, elle laisse le centre social isolé pour répondre à des problématiques souvent multiples et profondes : recours aux droit, isolement social, prévention, précarisation, désengagement démocratique, ... etc.

2. La MSA et les centres sociaux, une longue histoire partenariale

La MSA est les centres sociaux partagent depuis toujours des valeurs et des modalités

d'interventions sociales communes :

- Une communauté de valeurs : solidarité, promotion et autonomie des personnes
- Des champs d'action communs (familles, jeunesse, personnes âgées)
- Des méthodes d'action partagées (participation des habitants, développement social local)

Pour les caisses de MSA, les structures d'animation de la vie sociale représentent des partenaires naturels pour le développement social des territoires ruraux.

74% des centres sociaux intervenant sur des territoires à dominante rurale sont adhérents à la FCSF.

Depuis 2002, les relations entre la CCMSA et la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF) font l'objet de conventions pluriannuelles de partenariat sur lesquelles les caisses peuvent s'appuyer pour conclure des accords locaux.

Conforter les partenariats locaux avec un dispositif national

La MSA contribue depuis de nombreuses années au développement social des territoires en œuvrant avec ses partenaires à la mise en place d'actions territorialisées incluant les populations visées.

Dans cette vision d'intervention sociale de la MSA dans les territoires, notamment ruraux ou agricoles, les centres sociaux, structures de l'animation de la vie sociale, représentent des partenaires historiques. D'ailleurs, notons que certaines MSA ont contribué directement à la création de telles structures sur leur territoire.

En 2006, un dispositif expérimental de soutien au développement social des territoires s'appuyant sur les centres sociaux a été lancé. Concrètement, il s'agissait pour la CCMSA de cofinancer avec les caisses de MSA la fonction dite "d'animation globale » des territoires, qu'ont les centres sociaux, en s'appuyant sur les fondamentaux d'une démarche de développement social local telle que conçue dans notre institution :

- la territorialisation du projet du centre social, c'est-à-dire que son projet, ses objectifs, doivent être spécifiés au regard des caractéristiques propres de son territoire d'intervention en s'appuyant, notamment, sur un diagnostic partagé prenant tout autant en compte le vécu des habitants, les points de vue des acteurs locaux que des éléments plus objectifs d'appréhension de la réalité sociale locale,
- la participation et la mobilisation de la population du territoire, tant pour la définition des besoins à traiter dans le cadre du centre social et des projets à mettre en œuvre pour y répondre que pour la conduite ou l'animation de ces projets.

Depuis 2006, le dispositif de cofinancement a été généralisé et a connu quelques modifications dont l'intégration du cofinancement des Espaces de vie sociale (EVS).

<u>Cadrage de sélection et de priorisation des structures financées :</u>

Pour inscrire l'action de la MSA en complémentarité de celle des caf, il est proposé un dispositif financier orienté sur le soutien aux projets sociaux portés par les structures de l'AVS.

Cette logique projet, déjà présente dans les anciens dispositifs centraux, est renforcée pour favoriser l'adaptation continue de l'action des structures AVS aux besoins des territoires ruraux et de la population agricole. De même, elle instaure un partenariat actif orienté sur la politique institutionnelle MSA.

Définition de la notion de projets soutenus :

- Un ensemble d'actions mise en œuvre pour atteindre un objectif préétabli, dans un temps défini
- Un projet qui porte un caractère innovant. C'est-à-dire un projet qui apporte une nouveauté dans l'existant, une adaptation ou une amélioration de l'existant

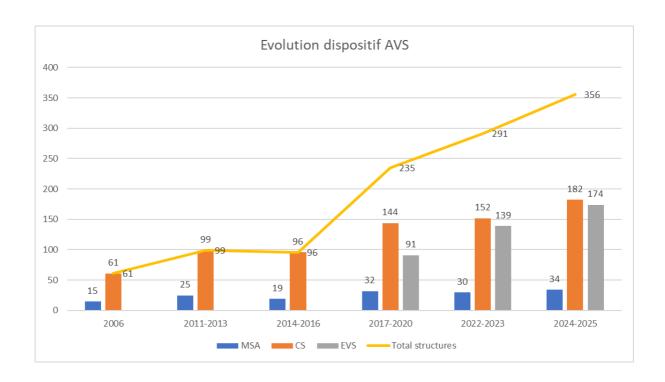
Au-delà d'un soutien financier, le partenariat développé devra également se traduire de manière opérationnelle par un travail conjoint avec les techniciens et élus des caisses, plus particulièrement au niveau de l'élaboration du diagnostic et de la conception des projets.

Critères de priorisation :

- Plus-value pour le territoire ou pour un public cible
- Cohérence du projet avec le projet social
- Financement pluri-partenarial

NB. Notre dispositif limite le soutien financier à 5 structures pour contenir les financements dans notre contrainte budgétaire (enveloppe nationale limitée).

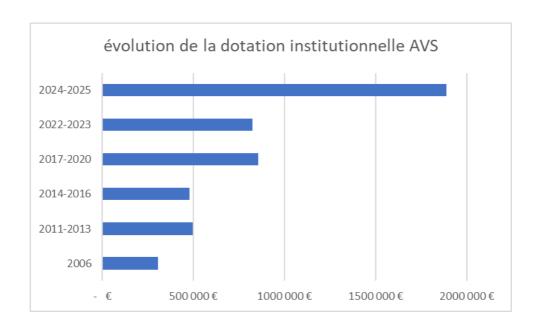
Le dispositif en chiffres:



Montants financiers:

Montants alloués sur un principe de cofinancement CCMSA-MSA

Montants	2006	2011-2013	2014-2016	2017-2020	2022-2023	2024-2025
MSA	15	25	19	32	30	34
CS	305 000 €	495 000 €	480 000 €	720 000 €	684 000 €	1 365 000 €
EVS				136 500 €	139 000 €	522 000 €
Total structures	305 000 €	495 000 €	480 000 €	856 500 €	823 000 €	1 887 000 €



A noter que ces montants sont recensés uniquement dans le cadre du dispositif de partenariats avec les structures de l'animation de la vie sociale.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale peuvent bénéficier d'autres dotations proposées dans le cadre de dispositifs (GMR, Chartes territoriales, ...) ou d'appels à projets (coup de pouce prévention, AMI alimentaire, ...) institutionnels.

A ce jour, nous n'avons pas une visibilité globale de l'ensemble des dotations orientées sur les structures AVS.

3. La place des centres sociaux dans le développement des territoires ruraux

De par leur modalité de fonctionnement, les centres sociaux représentent des acteurs incontournables pour le développement social des territoires ruraux. Dans le cadre de l'élaboration du projet social « CS » et de son fonctionnement participatif, le centre social :

- permet de mettre à jour les problématiques sociales et sociétales d'un territoire avec une connaissance « vécue » de ces problématique ce qui permet de construire des réponses « sur-mesure » au territoire et à ses habitants ;

- joue un rôle de catalyseur territorial. C'est-à-dire qu'il pilote la co-construction des réponses en s'appuyant sur la dynamique partenariale locale ;
- s'inscrit dans une action complémentaire et interstitielle pour offrir un panel de solutions couvrant une grande partie des besoins sociaux ;
- promeut l'engagement citoyen et favorise la démocratie participative. Ce qui conduit à développer le réseau d'acteurs sur lequel s'appuyer pour développer et gérer des projets locaux. *Exemple, l'engagement citoyen est source de développement associatif*;
- Favorise une action préventive plutôt que réparatrice en développant la capacité du pouvoir d'agir des habitants.

Le centre social est un rempart à la misère sociale et un acteur du dernier kilomètre sur les territoires ruraux.

Dans la réponse qu'il apporte aux besoins sociaux non-couvert et dans sa capacité à produire des solidarités de proximité, le centre social constitue un levier fort dans notre politique de cohésion sociale des territoires. Notamment pour les territoires ruraux où cette cohésion sociale est reste fragilisée par une inégalité d'accès aux droits et aux services.

- 4. Les centres sociaux fragilisés par des caractéristiques de fonctionnement spécifiques et un modèle économique à bout de souffle
 - Des coûts de fonctionnement potentiellement plus important pour un CS rural

Comme exposé précédemment, les centres sociaux couvrent un territoire géographique et un périmètre d'intervention sociale plus importants du fait de la plus faible densité de population et d'acteurs sur les territoires ruraux.

De fait, leur fonctionnement nécessite des coûts supplémentaires tant en termes de logistique que de moyens humains. Concernant la logistique on peut surtout évoquer le sujet de l'itinérance. La faible densité et les problématiques de mobilité inhérents aux territoires ruraux font de l'itinérance (ou du fonctionnement en multisite) une nécessité pour un impact social optimisé.

Concernant la faible densité d'acteurs, le centre social peu représenter la seule ressource capacitaire pour apporter des réponses individuelles et collectives au territoire. Ce qui nécessite des moyens humains tant pour l'accueil et l'accompagnement des publics que pour l'élaboration de projets source de services pour les territoires ruraux.

Un modèle économique fragilisé

De plus plusieurs années, le modèle de financement des centres sociaux semble ne plus être en adéquation avec leur positionnement sur les territoires ruraux, des acteur sociaux / offreurs de services sur les territoires ruraux.

Au-delà de sa fonction d'animation globale, le centre social rural doit souvent devenir gestionnaire de services pour pouvoir répondre aux besoins non-couverts du territoire. Il doit alors développer des missions complémentaires qui relèvent du gestionnaire et de l'ingénierie de projets pour répondre aux différents appels à projets émanant de différents acteurs aux statuts et aux échelles d'action variés (Etat, Région, institutions, Fondations, collectivités territoriales, ...).

Dans ce contexte, les évolutions récentes telles que l'élargissement de la Prime Ségur et l'inflation sur certaines charges de fonctionnement ont mis à mal l'équilibre financer de certaines structures.

5. Propositions pour soutenir les centres sociaux en milieu rural

- Valoriser financièrement leur rôle de catalyseur territorial et leur mission d'ingénierie de projets
- Créer un bonus ruralité pour les structures répondants à des caractéristiques de fonctionnement spécifique aux territoires ruraux
- Favoriser l'implication financière des collectivités territoriales dans les projets sociaux des centres sociaux.

3. Départements de France (DF)

Tout d'abord, DF ne dispose pas de statistiques nationales sur le financement des centres sociaux.

Même si le financement des centres sociaux provient principalement des communes et intercommunalités, chaque Département est libre de financer les centres sociaux au titre du financement de la vie associative (sur un échantillon de Départements, les subventions aux associations − au sens large − se montaient à 2,2 M€ pour 100 000 habitants (soit environ 15 M€ sur un département représentatif au niveau de la population française)). Quelques exemples :

Le Département des Deux-Sèvres propose une aide forfaitaire pour le pilotage des centres socioculturels agréés par la CAF. De plus, une subvention couvrant jusqu'à 20 % du coût des intervenants extérieurs, plafonnée à 3 500 €, est allouée pour les actions culturelles et sportives.

Le Département de la Haute-Vienne accorde un soutien financier pour l'animation socioculturelle, les accueils de loisirs et l'accompagnement à la scolarité. Ce soutien est complété par l'intervention des personnels des Maisons du Département à vocation sociale.

En Gironde, le Département finance le fonctionnement des centres sociaux agréés par la CAF, couvrant les charges fixes et de personnel, ainsi que les actions inscrites dans le projet social. Les dépenses d'investissement sont exclues de cette aide.

En Loire-Atlantique, une expérimentation sur 2023-2024 visait à soutenir le fonctionnement des centres socioculturels et espaces de vie sociale. Les structures éligibles devant être affiliées à une fédération d'éducation populaire depuis au moins 6 mois et situées dans des communes de moins de 50 000 habitants.

Les Départements sont conscients du rôle joué par les centres sociaux, qui agissent, comme eux, en proximité et apportent des réponses aux besoins d'un quartier, par exemple. Ils sont également conscients de leurs difficultés financières.

Toutefois, la situation budgétaire des Départements va sans doute conduire à des choix et ils ne pourront plus financer les centres sociaux à la hauteur de leurs besoins.

14 Départements étaient en grande difficulté en 2023 (selon les critères du fonds de sauvegarde), ils étaient 29 en 2024 (selon les mêmes critères). Les 2/3 des Départements pourraient présenter un taux d'épargne brut inférieur à 7% d'ici la fin de cette année. Ils seront donc considérés en état de grande difficulté, selon la définition même de la Cour des comptes.

Globalement, les Départements sont désormais dans une impasse budgétaire. Leur marge nette devrait tomber à 155 M€ à fin 2025, là où elle était de 5,4 Md€ en 2022.

Outre l'aide sociale à l'enfance (10 Md€) – qui protège de plus en plus d'enfants – ce sont pourtant bien les Départements qui doivent financer les allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH), dont ils ne fixent ni le nombre de bénéficiaires ni le montant. Ainsi, l'action sociale représente près de 70 % des dépenses départementales, contre 55 % il y a dix ans.

Les conséquences se font déjà ressentir, et les Départements ont été contraints de faire des choix sur l'investissement dans les routes, dans le logement social, sur le soutien à la culture, au tourisme et au sport... des choix qui pèsent sur l'aménagement du territoire au sens large.

De nombreux Départements ont donc été amenés, dans leurs budgets 2024 et 2025, à se recentrer sur leurs politiques « obligatoires », au détriment de leurs politiques volontaristes, dont font partie les centres sociaux au même titre que la culture ou le sport.

Départements de France ne peut donc qu'alerter les membres du groupe d'études sur cette situation, qui appelle des réponses fortes lors du budget 2026, et dont les conséquences sur le tissu local doivent être bien mesurées.

DF alerte également sur le discours consistant à demander à chaque collectivité de se concentrer sur des « blocs de compétences » en abandonnant les « financements croisés » (entre collectivités) et les dépenses facultatives. Ce discours, autrefois limité à Bercy, s'infuse aujourd'hui plus largement, y compris auprès de certains députés.

Or, l'exemple des centres sociaux montre précisément que les « financements croisés » (c'està-dire multiples) permettent à certains projets ou structures de survivre.

De plus, les Départements sont régulièrement attaqués sur leurs politiques volontaristes qui seraient financées au détriment du financement des politiques telles que l'insertion, l'aide sociale à l'enfance, etc.

Pourtant, lorsqu'ils financent des associations telles que les centres sociaux, ou des investissements dans le domaine de la culture, du sport ou encore de la jeunesse, les Départements considèrent qu'ils participent à leurs missions de solidarité, en permettant du lien social et en prévenant certaines situations. Abandonner ces missions ne peut donc être une réponse aux difficultés des Départements.

4. Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF)

Le 13 mars dernier, le groupe d'études « Education populaire, vie associative et bénévolat » de l'Assemblée Nationale auditionnait plusieurs têtes de réseau ayant des centres sociaux et espaces de vie sociale. Parmi eux, la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France, principale fédération de centres sociaux et EVS (71% des structures d'animation de la vie sociale sont adhérentes à la FCSF), accompagnée de la Fédération des Centres sociaux de Loire et Haute Loire.

La situation des centres sociaux, objet de travail d'un groupe d'études à l'Assemblée nationale, pourquoi ?

Il y a un an, le 31 janvier 2024, les centres sociaux se mobilisaient dans l'espace public pour tirer la sonnette d'alarme sur leur situation économique, pris en étau entre des besoins sociaux croissants, une augmentation continue des charges et un investissement public qui n'est pas à la hauteur. Malgré de premières réponses apportées en 2024, et dans un contexte de poursuite de la fragilisation de l'économie des centres sociaux, il y a donc un enjeu à trouver des solutions à court terme et de réfléchir dans le même temps à consolider le modèle économique des centres sociaux. Informés et mobilisés au fur et à mesure de la démarche, les député.es ont maintenu dans la durée leur attention sur l'évolution de la situation.

Sous l'impulsion d'un groupe transpartisan de député.es de la Loire, mais aussi de plusieurs autres député.es dans d'autres circonscriptions, le groupe d'études coprésidé par Pierrick Courbon et Danielle Simonnet a choisi de faire des centres sociaux un objet de travail. Qu'ils en soient remerciés, ainsi que les parlementaires du groupe d'études.

Ce document reprend les principaux éléments d'analyse et de proposition discutés lors de l'audition, accompagnés de ressources complémentaires.

Introduction: Les centres sociaux et espaces de vie sociale

(Senacs 2024– Observatoire national coporté par la CNAF et la FCSF)

Les centres sociaux en quelques chiffres

- 2390 centres sociaux, 1690 espaces de vie sociale
- 64% en gestion associative, 34% en gestion collectivité locale, 1% en gestion CAF, 1% en cogestion
- 77% sont sur un territoire d'intervention à dominante urbaine, 23% à dominante rurale
 - 5,75 millions de personnes touchées chaque année
 - 128 000 bénévoles engagés dont près de 29 000 dans les instances de gouvernance
 - 62 000 salariés.
- 2400 contrats aidés (dont 7% d'adultes relais, CDD insertion, parcours emploi compétence 68 %)

Les centres sociaux et espaces de vie sociale, acteurs clés de la cohésion sociale

Depuis plus de 100 ans, les centres sociaux, socioculturels et espaces de vie sociale font vivre la cohésion et le lien social partout en France, avec les habitants et en coopération avec les pouvoirs publics. Ils agissent contre les inégalités et contribuent à bâtir une société désirable

pour toutes et tous, qui donne sa place à chacune et chacun et permet l'émancipation et le pouvoir d'agir des citoyens.

Ils animent la vie sociale, animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitants, construisent de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain, proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies dans le territoire. Acteurs d'éducation populaire, acteurs des politiques publiques et garants d'un accueil inconditionnel, les centres sociaux sont des ferments de dynamisme local, d'attractivité des territoires et de cohésion sociale.

Portés par des habitants, accompagnés par des professionnels, ils bâtissent et mettent en œuvre un projet social pour 4 ans, agréé par la Branche Famille. Pour mettre en œuvre ces projets sociaux sur les territoires, les centres sociaux sont reconnus et financés par une diversité d'acteurs institutionnels et territoriaux : collectivités locales, organismes sociaux, ministères et services déconcentrés.

1. Quel bilan de la situation actuelle ? Quels problèmes et difficultés rencontrezvous ?

Une impossibilité à remplir leurs missions, faute de moyens à la hauteur des enjeux de cohésion sociale. Alors que la situation sociale se dégrade, ils sont des acteurs clés de la cohésion et du lien social, mais sont aujourd'hui sérieusement fragilisés et dans une situation intenable. Plus globalement, les structures ne peuvent plus faire le grand écart entre des besoins qui ne cessent d'augmenter, et un investissement public qui n'est pas à la hauteur.

- Depuis la crise économique de 2008, la pauvreté en France se maintient à un niveau élevé. Plus récemment, les **situations de précarité et de vulnérabilité** s'accroissent, renforcées par la crise sanitaire en 2020, puis l'inflation en 2022. Le taux de pauvreté en France a progressé en 2021 pour s'établir à 14,5% de la population, selon l'Insee. De nouveaux publics, jusqu'alors épargnés, sont aujourd'hui vulnérables, et il en va de même pour certains territoires.
- Une augmentation des demandes en termes de lien social, d'urgence sociale, d'animation et de développement social. En 2024, plus de 70% des structures déclarent une augmentation des besoins en termes d'accès aux biens de première nécessité, accès aux droits, renforcement du lien social, lutte contre l'isolement... (enquête flash FCSF, février 2024). 67% ne peuvent plus répondre à certaines de leurs missions.
- En parallèle, le **recul des services publics** laisse des habitants avec des besoins sociaux croissants, et parfois le centre social comme seul acteur du territoire pour y répondre.
- Une **augmentation continue des charges qui** met en péril la capacité des structures à agir. Dans le secteur social comme associatif, les postes sont de plus en plus difficiles à pourvoir, et de plus en plus précaires, nécessitant des revalorisations indispensables.
 - masse salariale +7,3% entre 2023/24, +3,2% entre 2024/25
- charges de fonctionnement : 60 à 70% des structures disent être confrontées à l'inflation des services extérieurs, de mise en oeuvre des activités et des fluides
- 46% des structures ont connu une vacance de poste en 2024 (animateurs, référents jeunesse ou famille, direction...)
- La surcharge administrative et les exigences sans cesse accrues envers les structures placent les équipes dans des situations où les contraintes de gestion s'imposent au détriment de la qualité du projet (données Senacs)

- 85% des directions ont vu le temps consacré au suivi des demandes de subventions augmenter (Senacs)
- 41% du temps travaillé des directions est en moyenne consacré aux tâches administratives de recherche et suivi de financements
 - 67% des directions indiquent avoir moins de contact avec les habitants qu'auparavant
- 35% des directions indiquent que ces changements entraînent une perte de sens vis-àvis de leur métier.
- La charge de travail est jugée comme importante par 93% des directions de la branche et jugé comme très importante pour 48% des directions des centres sociaux (état des lieux de la Branche Alisfa)

Deux ressources complémentaires produites dans le réseau des centres sociaux sur le sujet

- Recherche action sur la prévention des risques psychosociaux dans les centres sociaux de la Loire et de la Haute-Loire avec l'ANACT, à télécharger ici. Volonté des centres sociaux et de leurs partenaires de comprendre les mécanismes internes et systémiques qui détériorent la qualité de vie au travail des agents et menace l'efficience du projet social ; de remettre en perspective le travail réel, la qualité de service rendu et la reconnaissance de l'utilité sociale des centres sociaux ; d'expérimenter des façons de faire ; de nourrir la réflexion des partenaires dans une perspective d'adaptation de leurs politiques
- Surcharge administrative dans les centres sociaux des Hauts de Seine (à retrouver ici). Quelques chiffres clés: plus de 90 dossiers annuels (45 demandes et autant de bilans) auprès de 6 financeurs, seulement 9 sont pluriannuels, multiplication des recours à des « petits » cofinancements : appels à projets thématiques annuels. En moyenne, les Centres sociaux des Hauts de Seine comptabilisaient en 2020 38 lignes de financement différentes.

Une fragilité des investissements publics et des relations entre pouvoirs publics et associations,

- avec une logique croissante de marchandisation du secteur non-lucratif (mise en concurrence des associations sur des marchés publics via des appels d'offres, tendance des associations à tirer leurs ressources sur des marchés privés plus ou moins régulés (privatisation des ressources), diffusion de normes et de pratiques néo-managériales.
- des rapports entre pouvoirs publics et associations qui se dégradent, sur le plan financier comme de la qualité de la coopération
- des subventions qui stagnent voire baissent, hormis la Branche Famille.
- Une inquiétude concernant l'autonomie des associations et la reconnaissance de leur rôle d'acteur et animateur démocratique.

Les ressources complémentaires sur le sujet

Voir les travaux de Simon Cottin-Marx <u>ici</u> Voir le rapport du CESE à retrouver ici

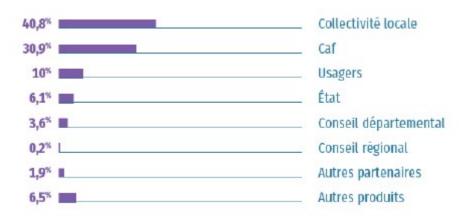
2. Évolution des financements publics, modèle économique des structures et tensions

Le budget moyen des centres sociaux s'élève à 697 000 euros, avec des situations très diverses en fonction des configurations territoriales et activités déployées (données Senacs 2024 <u>ici</u>)

Répartition des centres sociaux par budget :



Répartition par financeur



Pour mettre en œuvre leurs projets sociaux sur les territoires, les structures d'animation de la vie sociale sont reconnues et financées par une diversité d'acteurs institutionnels et territoriaux. Un des principaux facteurs de la stabilité de leur modèle économique tient dans leur capacité à contractualiser de façon durable avec ces institutions (conventions annuelles ou pluriannuelles d'objectifs et de moyens bipartites ou multipartites). En parallèle, l'action locale et les besoins des habitants impliquent de la flexibilité et le recours à des modes de contractualisation plus ponctuels, comme les demandes de subventions exceptionnelles ou les appels à projets.

Modes de contractualisation avec les partenaires institutionnels pour les centres sociaux



→ Commune	54%	36%	46%	15%	8%
	Convention pluri- annuelle d'objectifs et de moyens	Convention annuelle	Demandes de subventions	Appels à projets / marchés publics	Aucun lien de ce type
→ Intercommunalité	16 %	16 %	28%	15 %	44%
→ Caf	87%*	<u>26</u> %	48%	26%	0%
→ Département	20 %	32%	45%	25%	18%
→ Région	3%	6%	23 %	<u>17</u> %	61%
→ État	<u>21</u> %	24%	47%	30%	<u>19</u> %
→ CARSAT-CNAV	11%	<u>1</u> 0%	<u>17</u> %	<u>15</u> %	58%
→ MSA	<u>9</u> %	11%	<u>1</u> 3%	8 %	70 %

Cette diversité de partenaires est une force et une illustration du rôle clés des centres sociaux en tant qu'acteur de cohésion sociale, et acteur au carrefour de nombreuses politiques publiques. Le modèle économique des centres sociaux, entre financements principaux de la Sécurité sociale, de l'Etat, des collectivités est là aussi une richesse qui témoigne de la place précieuse du centre social et de sa fonction de mailleur et facilitateur.

Mais la multiplicité des contractualisations avec nombre de partenaires institutionnels comporte également des risques. Dans un contexte budgétaire restreint, mais aussi de financements du champ social qui s'amenuisent, les coresponsables de la cohésion sociale peuvent avoir tendance à se renvoyer la balle ou la responsabilité du financement du centre social et de ses fonctions socles. La fragilisation financière du réseau a d'ailleurs été pointée par des rapports publics (Rapport de l'IGAS DGF sur les dépenses liées au Fonds national d'Action Sociale, juin 2023). Au-delà de l'aspect budgétaire, la multiplicité des financeurs fait peser le risque d'une perte de cohérence du projet global, chaque partenaire ayant une vision spécifique des publics à accompagner et missions à déployer.

Résultat, depuis plusieurs années, la situation économique des centres sociaux se fragilise, jusqu'au point d'alerte formulé par le réseau des centres sociaux en janvier 2023. Alerte que le réseau ne cesse de rappeler tant la situation des structures ne fait que s'aggraver. Les données croisées des enquêtes Senacs et enquêtes flash produites par le réseau permettent d'objectiver l'impact de la fragilisation économique des centres sociaux.

Dans un contexte de contraintes économiques, les centres sociaux observent une augmentation de leurs charges (masse salariale et charges de fonctionnement). Comme évoqué dans la partie précédente, la masse salariale a augmenté de 7,3% en moyenne entre 2023 et 2024 (dans un contexte de revalorisation salariale nécessaire dans le cadre de la nouvelle classification ALISFA et d'une revalorisation dans la branche ECLAT). D'après notre dernière enquête flash réalisée début 2024 auprès de 252 centres sociaux, la masse salariale va à nouveau augmenter en moyenne de 3,2% entre 2024 et 2025. Ces augmentations de la masse salariale se conjuguent à une augmentation des charges. En effet, les structures déclarent pour 66%

d'entre elles une augmentation des coûts de la mise en œuvre d'activités. 64% déclarent que ces augmentations concernent les services extérieur et 45% déclarent qu'elles concernent également le coût de l'énergie.

La situation se dégrade rapidement avec près de la moitié des structures qui prévoit un résultat d'exploitation négatif avec une moyenne de - 15 000 euros pour 2025 qui ne cesse de s'accroitre au fil des années avec des conséquences des structures (non remplacement de certains postes, réduction d'activités, fermeture de services...). Ce déficit est structurel (30000 euros en moyenne sur la fonction pilotage et logistique du centre social), ce qui oblige les pilotes à surdévelopper les activités pour compenser, à multiplier la réponse aux appels à projets. Enfin, les pistes autour du mécénat explorées par les centres depuis plusieurs montrent que le rapport entre les coûts et les bénéfices n'encouragent pas à persévérer dans ce sens.

Le fonds de roulement des structures s'élève aujourd'hui uniquement à 4 mois.

3. Quelles sont les conséquences déjà concrètes sur le terrain du manque de moyens des centres sociaux ?

Au regard de l'évolution du contexte, 67% des structures ne peuvent plus répondre à certaines de leurs missions socles. Près de 80% des répondants envisagent en 2025 des réductions d'activités en nombre ou amplitude horaire et/ou réorganisations internes en 2025 pour des raisons de moyens financiers ou RH.

Parmi les activités déjà impactées aujourd'hui : celles en lien avec l'accès aux droits et l'insertion (cours d'apprentissage du français), la pauvreté (épicerie solidaire, auto-école sociale...), l'enfance et la jeunesse (accueils de loisirs)... Le nombre de sorties proposées aux familles est réduit, les accueils ferment en période de vacances scolaires, les périmètres géographiques se resserrent, la participation financière demandée aux familles augmente. La cohérence globale du projet est menacée. De manière structurelle, 33% des structures indiquent que des postes ne seront pas renouvelés.

Parmi les conséquences identifiées : réduction d'une activité (52%), réorganisation interne (48%), répercussion sur les coûts demandés aux adhérents (29%), arrêt d'une activité (24%), non renouvellement de poste (33%), licenciement (15%).

En parallèle, les besoins sociaux ne cessent d'augmenter. Plus de 70% des structures déclarent les besoins suivants en augmentation : accès aux biens de première nécessité, accès aux droits sociaux, renforcement du lien social et lutte contre l'isolement des séniors, accès et usage du numérique.

Cette situation si elle n'évolue pas rapidement va également entraîner la fermeture de structures en 2025 et 2026.

Les centres sociaux identifient clairement l'impact de cette situation sur les habitants, avec un renforcement de des situations d'isolement (60%), de fragilité autour de la parentalité (59%), de diminution des réponses aux besoins des habitants (55%).

L'impact se mesure également du point du risque d'un moindre maillage et coordination des acteurs dans les territoires, rôle pourtant clé des centres sociaux. C'est par exemple le cas en Loire Haute Loire, avec une mobilisation telle l'expérimentation Territoires Zéro Non Recours, lancée sous l'impulsion de la Fédération des centres sociaux locale (voir ici).

Nous l'avons également évoqué plus tôt dans le document (autour de la surcharge administrative), cette situation entraine également des conséquences importantes en termes d'épuisement pour les équipes salariées et les habitants engagés bénévolement dans les centres sociaux. Ainsi, 76% des centres sociaux évoquent un lien entre le contexte actuel et l'épuisement des équipes.

4. Quelles suites après la mobilisation ? Point sur les engagements

Pour rappel, il y a un an, le 31 janvier 2024, les centres sociaux se mobilisaient dans l'espace public pour tirer la sonnette d'alarme sur leur situation économique, pris en étau entre des besoins sociaux croissants, une augmentation continue des charges et un investissement public qui n'est pas à la hauteur. Plus de 150 000 personnes, habitants, élus locaux, Parlementaires et médias s'en faisaient alors l'écho.

Parmi les engagements pris par l'Etat et la CNAF, le pilotage d'un Fonds d'aide exceptionnel (FAE) de 11,7 millions d'euros pour aider, à court terme, les structures les plus en difficulté. Pour rappel, nous avions alors chiffré ce besoin à hauteur de 65 millions d'euros.

Un soutien renforcé de la CCMSA a également été apporté et l'engagement à long terme de la CNAV rappelé. Des collectivités locales se sont aussi mobilisées mais de manière très disparate.

En 2024, 300 structures ont bénéficié du FAE sur 66 départements, à hauteur de 28 000€ en moyenne. Si l'aide a représenté un vrai point d'appui pour les structures qui ont pu en bénéficier, sa conditionnalité et ses critères trop restrictifs en ont également privé bon nombre de structures.

Un chantier de fond sur les modèles socio-économiques et la simplification administrative devait également s'ouvrir, pour que puissent être recherchées des réponses pérennes. Mais le contexte politique instable en 2024 n'a pas permis de lancer ce chantier, qui devait l'être sous l'impulsion de l'Etat (Ministère des solidarités).

Une illustration au plan local, l'exemple de la Loire et la Haute-Loire

En Loire et Haute-Loire, la Fédération des Centres sociaux a engagé dès mars 2023 avec l'ensemble de ses partenaires départementaux des échanges collectifs pour alerter et anticiper d'éventuelles situations de crise parce qu'un centre social qui réduit la voilure ou qui ferme, c'est un territoire qui s'appauvrit et perd en attractivité. Les prévisions déficitaires annoncées alors sont malheureusement à la hauteur de la réalité qui se dessine. 7 structures du réseau 42 et 43 pourraient être en cessation de paiement en 2024/2025. La mobilisation en 2024 en particulier de la Branche Familles a permis quelques avancées. Mais la participation des caisses d'allocations familiales représente uniquement un tiers du budget des centres sociaux, celles des collectivités locales s'élevant à près de 41%. En Loire/Haute-Loire, quelques rares collectivités ont renforcé leur soutien aux structures, notamment dans le cadre du FAE, c'est le cas pour 7 structures sur 47.

Au moment de l'audition à l'Assemblée nationale, la situation des centres sociaux reste donc extrêmement fragile, et les annonces des collectivités (communes, départements) de budgets restreints n'encouragent pas à l'optimisme. Pourtant la cohésion sociale ne doit pas être une option!

5. Jeunesse au Plein Air (JPA)



Audition à l'Assemblée nationale - Jeudi 13 mars 2025

Pourquoi et comment soutenir, développer et pérenniser les centres sociaux sur l'ensemble des territoires de la République ?

Introduction:

Jeunesse au Plein Air (JPA) agit en faveur de l'éducation via les loisirs et les vacances collectives. Ainsi JPA fédère 39 membres : organisateurs de séjours, syndicats, partenaires de l'école publique, organisations de jeunes, comités d'entreprises et collectivités territoriales. Elle s'étend sur l'ensemble du territoire national grâce à ses comités départementaux et unions régionales.

JPA est un acteur historique des vacances et loisirs pour tous les jeunes en France, notamment les plus démunis. Depuis 1938, JPA fédère l'ensemble des acteurs au niveau national et local grâce à ses comités départementaux. L'association agit en partenariat avec les acteurs sociaux pour organiser l'accès aux loisirs et aux vacances au plus grand nombre d'enfants. JPA porte une attention particulière aux enfants isolés, comme les enfants issus de familles à faibles revenus, les enfants résidant en QPV ou ZRR ou encore les enfants en situation de handicap. En 2024, ce sont plus de 42 000 enfants qui ont pu participer à des loisirs et séjours collectifs grâce aux différentes actions mises en place par JPA, favorisant la mixité, la mobilité et l'accessibilité. Au total, Jeunesse au Plein Air et ses membres permettent chaque année à plus de 500 000 enfants de partager des moments de rencontre, de jeux et d'apprentissage hors de leur cadre quotidien.

JPA, en tant que confédération, ne possède pas de structure d'Animation de la vie sociale cependant nos membres sont des acteurs de l'animation de la vie sociale dont : les Foyer Ruraux, les MJC, la Ligue de l'enseignement, la Fédération Léo Lagrange et les Francas. C'est donc en leur nom que nous prendrons la parole aujourd'hui. Les structures d'AVS accompagnent la prise de responsabilité des habitants dès le plus jeune âge à travers différents biais dont les loisirs et les vacances collectives.

Il est nécessaire d'ouvrir le champ de l'audition aux structures d'animation de la vie sociale avec ou sans agrément de la CNAF car les associations d'éducation populaire agissent sur les territoires urbains et ruraux depuis toujours. Leur engagement en faveur du vivre ensemble, de l'émancipation n'est plus à prouver. C'est dans leur raison d'être.

Questions:

Quel bilan dressez-vous de la situation actuelle des centres sociaux en France ? Quelle évolution de cette situation constatez-vous dans les dernières années ?

- Des espaces qui ont du sens et dont l'action est pertinente sur les territoires. Les structures de l'AVS répondent aux besoins sur les territoires.
- Des structures de proximité qui répondent aux enjeux d'émancipation, au vivre ensemble et à la cohésion sociale.
- Des structures en difficulté avec du personnel direction qui coure derrière les subventions afin d'équilibrer les budgets au lieu de faire vivre le projet au local.
- Des structures fermées par des volontés politiques leur projet n'était pas compris par la majorité en place.
- Un rôle essentiel dans la vie quotidienne des territoires. Ils font face depuis plusieurs années à des tensions financières croissantes, dues notamment à la baisse ou à l'instabilité des financements publics. Cette situation entraîne une forte incertitude quant à leur capacité à assurer des missions de proximité pourtant indispensables.
- En territoire ruraux, lourdeur administrative qui entraine la professionnalisation des structures et décourage la mobilisation des habitants face aux risques financiers permanents et qui s'accélèrent avec le contexte.

Quels problèmes et difficultés rencontrez-vous au quotidien ?

- Technicité du projet social à gérer administratif et financier ce qui fragilise l'accès aux responsabilités pour l'ensemble des bénévoles. Il est nécessaire de pouvoir accompagner et former les bénévoles aux enjeux AVS et à la vie associative afin qu'ils puissent prendre des responsabilités et faire les choix au bon fonctionnement de leur structure.
- Renouvellement des collectifs associative ; gestion lourde quand uniquement associative
- Risque d'instrumentalisation aux politiques locales quand la structure ne peut pas s'opposer à une action de la majorité au risque de perdre sa subvention
- Risque d'aller vers des injonctions à la neutralité des structures. Elles doivent pouvoir garder leur autonomie de parole et d'actions sur les territoires.
- Financements des structures qui ne sont pas harmonisés dans le temps et ne permettent pas de se concentrer sur le projet (agrément AVS sur 2/3/4 ans et financement commune sur 1 an) pluri-annualité.
- Difficultés de recrutement liées à l'exigence des financements. Les pratiques sont différentes d'un territoire à un autre. Il est nécessaire d'aller vers une harmonisation des pratiques notamment avec la CAF. Acceptation d'un professionnel non-diplômé si programme de formation prévue, non regard sur les profils recrutés car cela reste à la discrétion de la structure employeuse.
- travailler mieux la dimension des diplômes
 - Supprimer les procédures lourdes de recrutement avec une limitation stricte au niveau VI et ouvrir davantage les passerelles professionnelles vers d'autres niveaux, avec des formations complémentaires facilitant la mobilité professionnelle interne.
 - Faciliter les parcours professionnels en simplifiant les équivalences et en créant des modules de formation adaptés aux besoins réels du terrain.

Sur le plan financier, que pouvez-vous dire de l'évolution des financements publics, tant en volume qu'en types de financements (subventions de fonctionnement, appels à projets...)?

- Fragilité du modèle économique.
- Compréhension des projets sociaux nécessité de travailler avec les collectivités et les ministères car les projets touchent différents secteurs et il y a besoin de faire du transversal.
- Avoir une vue sur les budgets sur les différentes modalités de gestion et la rendre publique.
- Établir un socle commun minimal de participation financière obligatoire des communes, modulé selon la complexité du territoire, avec retrait automatique de l'agrément CAF en cas de non-respect par la commune.
- Réintégrer le FONJEP au niveau de la CNAF, avec un budget mixte État-CAF spécifiquement dédié à la participation citoyenne, à la parentalité et à l'intergénérationnalité. === FONEJP ruralité EVS en plus.
- Soutenir financièrement les centres sociaux via un fonds complémentaire spécifique à la rénovation ou au renforcement des activités liées à la participation citoyenne.
- Permettre aux fédérations associatives d'accéder à des financements locaux des CAF pour développer une ingénierie sociale et citoyenne au bénéfice direct des territoires. --- reconnaissance des FD JEP comme interlocuteurs des CAF, comme acteurs de l'accompagnement de l'AVS sur les territoires.

Quelles sont les diverses ressources financières sur lesquelles vous pouvez compter dans vos structures ?

- Agrément d'AVS de la CNAF Les prestations de service ne suffisent pas à maintenir l'écosystème économique.
- Financement des collectivités si volonté des structures et de la CAF cela ne suffit pas si les collectivités ne participent pas financièrement au projet.
- Participation financière des habitants.
- Financement politique de la ville dans la structure est sur un QPV mais réduction des crédits politiques de la ville : ex ; des postes adultes relais avec les dernières coupes du PLF.
- Sur projet spécifique :
 - Financement Etat via des crédits SDJES
 - Financement MSA sur projet
 - = surcharge administrative

Que pouvez-vous dire de l'évolution moyenne du fonds de roulement et de la trésorerie de vos structures sur les 5 dernières années ?

- Pas de réponse.
- Nécessité d'avoir une trésorerie solide dans l'attente des versements des subventions et prestations. ...

Quelles sont les conséquences déjà concrètes sur le terrain du manque de moyens des centres sociaux ?

- Fermeture des structures.
- Limitation des activités et projets proposés et cela souvent sur celles qui peuvent paraître annexe aux projets telles que les loisirs et les vacances collectives.
- Le manque structurel de moyens se traduit concrètement sur le terrain par une réduction des projets innovants, une difficulté à maintenir un personnel qualifié, et un essoufflement des dynamiques citoyennes, pourtant essentielles pour la cohésion sociale et l'engagement démocratique des habitants.

Fin janvier 2024, les centres sociaux se sont mobilisés très fortement pour exiger du gouvernement et de l'ensemble des financeurs des aides exceptionnelles ainsi qu'une évolution de leur modèle financier, pour leur permettre de survivre. Quelles suites ont été données par le gouvernement et les institutions nationales (CNAF...) à ces demandes ? Où en est-on des promesses faites à ce moment-là ?

Divers:

Volet participation citoyenne et soutien aux AJEP

- Reconnaître officiellement le rôle des fédérations d'éducation populaire au niveau local comme partenaires incontournables dans l'accompagnement des centres sociaux et espaces de vie sociale.
- Développer un soutien contractuel clair (Contrat Pluriannuel d'Objectifs) des CAF aux fédérations pour accompagner la participation citoyenne, la parentalité et l'intergénérationnalité.
- Valoriser davantage les centres sociaux comme espaces polyvalents d'accueil, en lien étroit avec les dispositifs France Services, ALSH, ERP et CFA, et pleinement intégrés dans les nouveaux Projets Éducatifs de Territoire (PEDT).
- L'importance du réseau et de la connaissance des têtes de réseaux pour accompagner les centres sociaux pour travailler les sujets de fonds.

IV. QUESTIONNAIRES ADRESSÉS AUX STRUCTURES ET INSTITUTIONS SOLLICITÉES

1. Questionnaire adressé aux fédérations d'affiliation des centres sociaux

Madame, Monsieur,

Le groupe d'études Vie associative, éducation populaire et bénévolat lance ses travaux par un cycle d'auditions autour de la problématique "Pourquoi et comment soutenir, développer et pérenniser les centres sociaux sur l'ensemble des territoires de la République ?".

En amont de notre table-ronde du 13 mars, nous vous proposons de répondre, si vous le souhaitez, aux questions ci-après.

Questions:

- Quel bilan dressez-vous de la situation actuelle des centres sociaux en France ? Quelle évolution de cette situation constatez-vous dans les dernières années ?
 - Quels problèmes et difficultés rencontrez-vous au quotidien ?
- Sur le plan financier, que pouvez-vous dire de l'évolution des financements publics, tant en volume qu'en types de financements (subventions de fonctionnement, appels à projets...) ?
- Quelles sont les diverses ressources financières sur lesquelles vous pouvez compter dans vos structures ?
- Que pouvez-vous dire de l'évolution moyenne du fonds de roulement et de la trésorerie de vos structures sur les 5 dernières années ?
- Quelles sont les conséquences déjà concrètes sur le terrain du manque de moyens des centres sociaux ?
- Fin janvier 2024, les centres sociaux se sont mobilisés très fortement pour exiger du gouvernement et de l'ensemble des financeurs des aides exceptionnelles ainsi qu'une évolution de leur modèle financier, pour leur permettre de survivre. Quelles suites ont été données par le gouvernement et les institutions nationales (CNAF...) à ces demandes ? Où en est-on des promesses faites à ce moment-là ?
- Quelles évolutions législatives concernant vos structures, ainsi que la vie associative, l'éducation populaire et le bénévolat en général, souhaiteriez-vous suggérer ? Et concernant le pouvoir d'agir des habitant-es et l'implication citoyenne ?
- Jugez-vous un renforcement des moyens humains et financiers des centres sociaux nécessaire pour sécuriser leur modèle économique ? Si oui quelles en seraient les priorités ?
- Quelles sont les mesures d'urgence que vous appelez éventuellement de vos vœux pour 2025 ?
 - Plus largement, quelle évolution du modèle économique des centres sociaux préconisezvous ? • Que pouvez-vous dire de l'évolution de la demande sociale à laquelle vos structures sont confrontées ?

2. Questionnaire adressé aux principaux financeurs des centres sociaux

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son programme de travail autour de la problématique « Pourquoi et comment soutenir, développer et pérenniser les centres sociaux sur l'ensemble des territoires de la République ? », le groupe d'études « Vie associative, éducation populaire et bénévolat » de l'Assemblée nationale organise un temps d'échange avec les principaux financeurs des centres sociaux.

En amont de celui-ci et afin de le préparer, nous vous proposons de répondre aux questions suivantes :

- Combien de centres sociaux accompagnez-vous sur l'ensemble du territoire national ?
- Quelles sont les modalités du soutien apporté (soutien financier, mise à disposition de personnels, accompagnement technique...) ?
- Que pouvez-vous dire des sommes financières engagées pour les centres sociaux, et de l'évolution de celles-ci, tant en modalités (fonctionnement, appels à projets...) qu'en volume sur les 10 dernières années ?
- Avez-vous des engagements pluriannuels avec les centres sociaux, si oui, de quelle nature et sur sur quelle durée ?
- Quelles relations directes avez-vous avec les structures financées (participation au CA, comité de suivi, dialogue de gestion...) ?
- Quelle connaissance et quelles relations avez-vous avec d'autres financeurs de centres sociaux ?
- Quelles informations avez-vous sur les difficultés socio-économiques des structures que vous accompagnez ?
- Avez-vous été sollicités pour participer à des dispositifs de soutien exceptionnels et/ou d'urgence pour 2024 ? Pour 2025 ?